

Agreste Les Dossiers



Numéro 29 - septembre 2015

Agreste Les Dossiers - n° 29 - septembre 2015

La transmission des exploitations agricoles



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



La transmission des exploitations agricoles

Publication réalisée par Jérôme Lerbourg
SSP - Bureau de l'information statistique

Page 3

Synthèse

Page 4

Introduction

Page 5

Le devenir des exploitations agricoles : enseignements issus des évolutions observées au début de la décennie 2000

Page 5

Une concentration croissante de l'activité agricole depuis 40 ans

Page 6

La trajectoire des exploitations agricoles à l'horizon de 7 ans, au début des années 2000

Page 11

Le devenir des terres des exploitations dont le chef devient retraité

Page 12

Le profil des exploitations et des exploitants potentiellement concernés par la transmission à l'horizon 2017

Page 12

Un quart des terres cultivables en 2010 pourraient être transmissibles d'ici 2017 pour départ à la retraite du chef d'exploitation

Page 13

Les chefs de 55 ans ou plus : plus souvent en faire-valoir direct et à la tête de petites exploitations individuelles

Page 14

Près d'un tiers des chefs d'exploitation de 55 ans ou plus sont des femmes

Page 16

Les chefs d'exploitations retraités sont particulièrement présents dans les orientations fruitières



Page 17	Comment les exploitants de 55 ans et plus en 2010 envisagent-ils leur succession ?
Page 17	Les déclarations des exploitants quant à leur successeur potentiel au recensement de 2000 : un indicateur partiel du devenir effectif des exploitations
Page 19	Seuls un tiers des agriculteurs de 55 ans ou plus en 2010 déclarent savoir qui leur succédera
Page 20	60 ans, un âge charnière dans la connaissance de son successeur potentiel
Page 21	Davantage de successeurs identifiés dans les régions du quart Nord-Est
Page 23	Les principaux facteurs influant sur les déclarations des agriculteurs relatives à leur succession
Page 25	Annexes
Page 25	Annexe 1a - Suivi à 7 ans du devenir des exploitations selon l'âge de leur chef en 2000
Page 26	Annexe 1b - Variation de la SAU suivant l'âge du chef d'exploitation en 2010
Page 27	Annexe 1c - Variation de la SAU entre 2000 et 2007 des exploitations lors du passage en retraite agricole de leur chef
Page 28	Annexe 2 - Suivi du devenir à 7 ans selon l'âge et le statut du chef d'exploitation et selon le mode de faire-valoir
Page 29	Annexe 3 - Modes de faire-valoir en 2010
Page 30	Annexe 4a - Dimension selon l'âge du chef en 2010
Page 31	Annexe 4b - Statut juridique selon l'âge du chef en 2010
Page 32	Annexe 5 - Répartition des classes d'âge des chefs d'exploitation par Otex en 2010
Page 33	Annexe 6 - Régression logistique sur la déclaration de l'existence d'un successeur au chef
Page 38	Annexe 7 - Régression logistique sur le type de repreneur déclaré en 2010

SYNTHESE

Si à l'échelle d'une exploitation agricole la succession se vit comme une transmission de terres, d'activités voire de savoir-faire, à l'échelle du territoire, le phénomène successoral peut également conduire à des évolutions de la physionomie de l'agriculture. Sur le plan structurel, la taille des exploitations, leur nombre ou même leur statut juridique peuvent changer à l'occasion des reprises ; les pratiques agricoles peuvent, elles aussi, évoluer lors du passage d'une génération d'agriculteurs à une autre.

L'analyse du suivi sur 7 ans d'un échantillon d'exploitations observées au recensement de 2000 montre que, lorsqu'un agriculteur quitte son exploitation pour partir à la retraite, dans 9 cas sur 10, ses terres conservent un usage agricole. Une fois sur deux, la transmission se fait dans la continuité en conservant l'intégralité des terres et des activités précédentes. Dans les autres cas, elle s'opère dans le cadre de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations déjà existantes ou conduit au démantèlement de la structure cédée avec en corollaire la création de plusieurs exploitations. Dans 10 % des cas cependant, l'exploitation cesse son activité voire disparaît. Les terres perdent alors leur usage agricole pour redevenir un espace naturel ou être transformées en un espace artificialisé (constructions, routes, chantiers...). Certains agriculteurs prennent toutefois leur retraite en restant à la tête de leur exploitation. En effet, ils peuvent être autorisés à conserver une parcelle dite « de subsistance » de taille limitée et destinée principalement à l'autoconsommation familiale en complément de leur pension agricole. Ces

retraités ont généralement réglé le problème de la transmission de l'exploitation au moment de leur passage à la retraite, en cédant ou restituant la majeure partie des parcelles qu'ils exploitaient. 18 % des agriculteurs de 55 ans et plus en 2000 sont ainsi devenus retraités au cours des 7 années qui ont suivi tout en restant à la tête de leur exploitation. Leur SAU a toutefois diminué très fortement (de plus de 75 % pour la moitié d'entre eux). Les exploitations dirigées par des retraités en 2000 ont un taux de disparition plus élevé que les autres à l'horizon de 7 ans. Ces exploitations représentent la moitié des 60 000 disparitions d'exploitations ou de vacances d'activités sur la période 2000-2007. Compte tenu de la taille limitée des parcelles détenues par les retraités (6 ha en moyenne), elles ne contribuent que pour 25 % à la surface agricole totale disparue ou non exploitée sur la période.

Suite à la réforme des retraites de 2010, l'âge minimal légal de départ à la retraite sera porté à 62 ans à partir de 2017. En 2010, plus de 120 000 chefs d'exploitation, exploitant un quart des terres cultivables de la métropole, soit 6,8 millions d'hectares de SAU, avaient 55 ans ou plus sans être retraités. Ces chefs atteindront ou dépasseront l'âge minimal de départ à la retraite en 2017 et leurs terres seront alors potentiellement transmissibles. Deux tiers de ces chefs susceptibles de partir à la retraite d'ici 2017, soit 75 000 agriculteurs exploitant 3,3 millions d'hectares, déclaraient en 2010 ne pas avoir encore de visibilité sur le devenir de leur exploitation ou anticipaient sa disparition.

INTRODUCTION

Si à l'échelle d'une exploitation agricole la succession se vit comme une transmission de terres, d'activités voire de savoir-faire, à l'échelle du territoire, le phénomène successoral peut également conduire à des évolutions de la physionomie de l'agriculture. Sur le plan structurel, la taille des exploitations, leur nombre ou même leur statut juridique peuvent changer à l'occasion des reprises ; les pratiques agricoles peuvent, elles aussi, évoluer lors du passage d'une génération d'agriculteurs à une autre.

Suite à la réforme des retraites de 2010, l'âge minimal légal de départ à la retraite sera porté à 62 ans à partir de 2017. En 2010, plus de 120 000 chefs d'exploitation, exploitant un quart des terres cultivables de la métropole, soit 6,8 millions d'hectares de SAU, avaient 55 ans ou plus sans être retraités. Ces chefs atteindront ou dépasseront l'âge minimal de départ à la retraite en 2017 et leurs terres seront alors

potentiellement transmissibles. Afin d'analyser les enjeux que représenteront ces départs en terme de transmission des exploitations, cette étude présente divers éléments de cadrage issus des Recensements agricoles et des enquêtes Structures qui les actualisent tous les 3-4 ans. Une première section retrace l'évolution sur longue période de la structure par âge des chefs d'exploitations et analyse le devenir des exploitations à l'horizon de 7 ans, tel qu'il a pu être observé au début de la décennie 2000. Une deuxième section décrit le profil des chefs d'exploitations qui atteindront ou dépasseront l'âge minimal de départ à la retraite en 2017 et caractérise leurs exploitations. Une troisième section analyse les perspectives de succession des chefs d'exploitation telles que ceux-ci les identifiaient lors du recensement agricole de 2010 et identifie les principaux facteurs susceptibles d'influer sur ces déclarations.

Le devenir des exploitations agricoles : enseignements issus des évolutions observées au début de la décennie 2000

Une concentration croissante de l'activité agricole depuis 40 ans

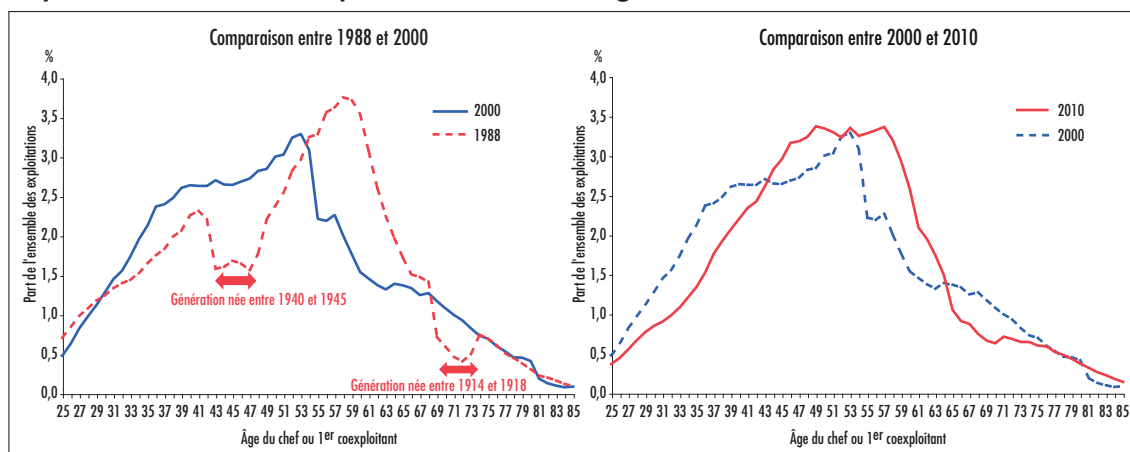
Depuis 40 ans, l'activité agricole tend à se concentrer dans des exploitations de moins en moins nombreuses dont la superficie moyenne s'accroît. Entre 1970 et 2010, le nombre d'exploitations s'est très fortement réduit (- 70 %) tandis que la surface agricole utilisée (SAU) ne baissait que plus faiblement (- 10 %). La SAU moyenne des exploitations a ainsi triplé, passant de 19 hectares (ha) en 1970 à 56 ha en 2010. Les petites exploitations de moins de 20 ha, qui utilisaient 1/4 de la SAU en 1970, n'en exploitent plus que 5 % en 2010.

Ce phénomène de concentration s'est accéléré entre 1988 et 2000, période au cours de laquelle un grand nombre d'agriculteurs sont partis en retraite libérant ainsi les terres qu'ils exploitaient. Un ensemble de mesures législatives a en effet favorisé ces départs en retraite entre 1988 et 2000 : abaissement progressif de l'âge minimal de départ de 65 à 60 ans pour les exploitants agricoles entre 1986 et 1990, instauration d'une préretraite en mesure d'accompagnement

de la réforme de la politique agricole commune en 1992 concernant les agriculteurs âgés entre 55 et 59 ans, revalorisation des retraites agricoles à partir de 1994...

Le nombre important de départs à la retraite sur cette période s'est traduit par un rajeunissement des chefs d'exploitation (graphique 1) et par une forte augmentation de la taille des exploitations (graphique 2). L'âge moyen des chefs d'exploitation est ainsi passé de 51 ans à 49,5 ans entre 1988 et 2000. Le rachat ou la location des terres libérées a contribué à la hausse des surfaces exploitées par les chefs d'exploitations de moins de 60 ans : leur surface agricole moyenne est ainsi passée de 33 ha en 1988 à 50 ha en moyenne en 2000. Entre 60 et 65 ans, la taille moyenne des exploitations a en revanche diminué. En effet, l'abaissement de l'âge légal de départ à la retraite a permis à de nombreux chefs d'exploitations de cette tranche d'âge de faire le choix de partir à la retraite en ne conservant plus qu'une parcelle de subsistance : 60 % des agriculteurs exploitants âgés entre 60 et 65 ans étaient ainsi retraités en 2000, contre 48 % en 1988.

Graphique 1
Répartition des chefs d'exploitation selon leur âge



Source : Agreste – Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010

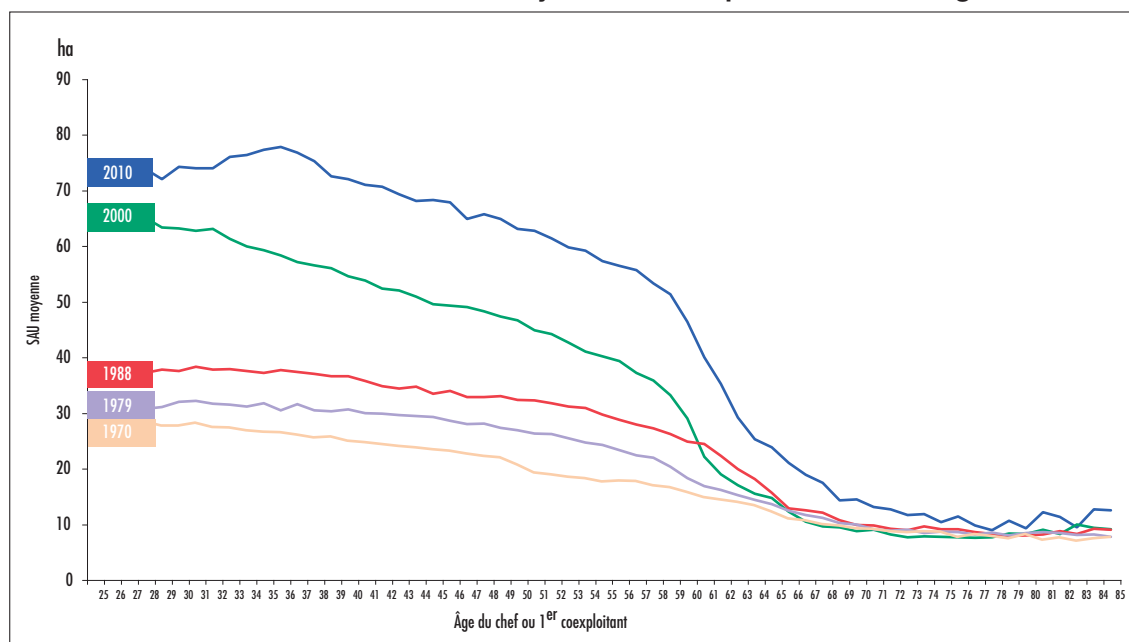
Champ : France métropolitaine

L'émergence des formes sociétaires à partir des années 70 a également concouru à l'augmentation de la taille des exploitations. Ces statuts juridiques (Gaec et EARL notamment) permettent aux agriculteurs de protéger leur patrimoine privé en cas de faillite de l'exploitation, limitant ainsi les risques financiers personnels encourus par un agriculteur qui

choisirait l'agrandissement. La création du statut des EARL à partir de 1985 s'est de fait traduite par un développement rapide des formes sociétaires. Entre 1988 et 2000, le nombre de formes sociétaires a doublé et leur poids dans l'ensemble des exploitations a triplé pour atteindre 18 % des exploitations agricoles en 2000.

Graphique 2

Évolution entre 1970 et 2010 de la SAU moyenne d'une exploitation selon l'âge de son chef



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste – Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

La concentration des moyens de productions agricoles s'est poursuivie entre 2000 et 2010, la SAU moyenne s'accroissant pour l'ensemble des classes d'âge (graphique 2). Cette augmentation concerne cette fois également les plus de 60 ans car l'effet mécanique d'abaissement de 65 à 60 ans de l'âge minimal de départ à la retraite, qui caractérisait la période précédente, ne joue plus sur cette période. Entre 2000 et 2010, l'âge moyen des chefs d'exploitation passe de 49,5 ans à 51 ans. La part des chefs d'exploitations âgés de 45 à 65 ans augmente tandis que celle des moins de 40 ans diminue. Alors qu'elle détenait près de 40 % de la SAU en 2000, la génération des chefs de moins de 40 ans n'en possède que 26 % dix ans plus tard. Les plus de 45 ans, quant à eux, exploitent près de 60 % de la SAU en 2010 contre 45 % en 2000.

La trajectoire des exploitations agricoles à l'horizon de 7 ans, au début des années 2000

Le processus de transmission des exploitations peut conduire à modifier la physionomie de l'agriculture française tant sur le plan structurel (taille, nombre, statut juridique des exploitations...) qu'en termes de pratiques agricoles. Au départ d'un agriculteur, plusieurs cas de figure sont possibles pour l'avenir de l'exploitation dont il avait la direction. L'exploitation peut être reprise dans son intégralité soit dans le cadre d'une succession familiale, soit par la reprise d'une personne qui y travaillait déjà, soit par la venue d'un nouvel agriculteur. Elle conserve alors ses parcelles et tout ou partie de ses activités agricoles précédentes. Dans d'autres cas, la reprise est réalisée par un agri-

culteur déjà à la tête de sa propre exploitation dont il souhaite l'agrandissement par la mise en valeur de nouvelles terres. Suite au départ du chef, l'unité de production que constitue l'exploitation peut également être arrêtée. Les terres sont démantelées pour devenir différentes entités propres, ou bien sont reprises par plusieurs autres exploitations déjà existantes. Enfin, dans quelques cas, l'exploitation peut disparaître faute de repreneur potentiel ou par volonté de l'agriculteur propriétaire. Les terres perdent alors leur usage agricole en redevenant des espaces naturels ou en étant transformées en espaces artificialisés (constructions, routes, chantiers...).

Le suivi d'un échantillon d'exploitations à partir du recensement agricole de 2000 et des enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007 permet d'analyser la trajectoire des exploitations sur une période de 7 années. Plusieurs grands types de trajectoires sont ici distingués :

Cas 1a - Exploitations pérennes sans changement du chef, toujours actif :

⇒ *Les exploitations ont poursuivi leur activité agricole en l'état (c'est-à-dire sans être reprise par une autre ou morcelée en plusieurs exploitations) et le chef, toujours actif, est resté à la tête de son exploitation entre 2000 et 2007.*

Cas 1b - Exploitations sans changement du chef devenu retraité :

⇒ *Les exploitations ont poursuivi au moins une partie de leur activité agricole et le chef est devenu retraité au cours des 7 années tout en restant à la tête de son exploitation. Ces exploitations ont généralement vu leur activité fortement diminuer et leur SAU réduite, l'agriculteur lors de son passage en retraite ayant cédé une partie de l'exploitation pour n'en conserver qu'une parcelle.*

Cas 2 - Exploitations pérennes avec changement de chef :

⇒ *Les exploitations ont poursuivi leur activité agricole en l'état (c'est-à-dire sans être reprise par une autre ou morcelée en plusieurs exploitations) et un changement de chef d'exploitation est intervenu entre 2000 et 2007.*

Cas 3 - Exploitations englobées :

⇒ *Les exploitations sont toujours en activité en 2007 mais ont été reprises par une autre exploitation.*

Cas 4 - Exploitations morcelées :

⇒ *Les exploitations sont toujours en activité en 2007 mais ont été dispersées en plusieurs autres.*

Cas 5 - Exploitations vacantes :

⇒ *Les exploitations n'ont pas eu d'activité agricole en 2007.*

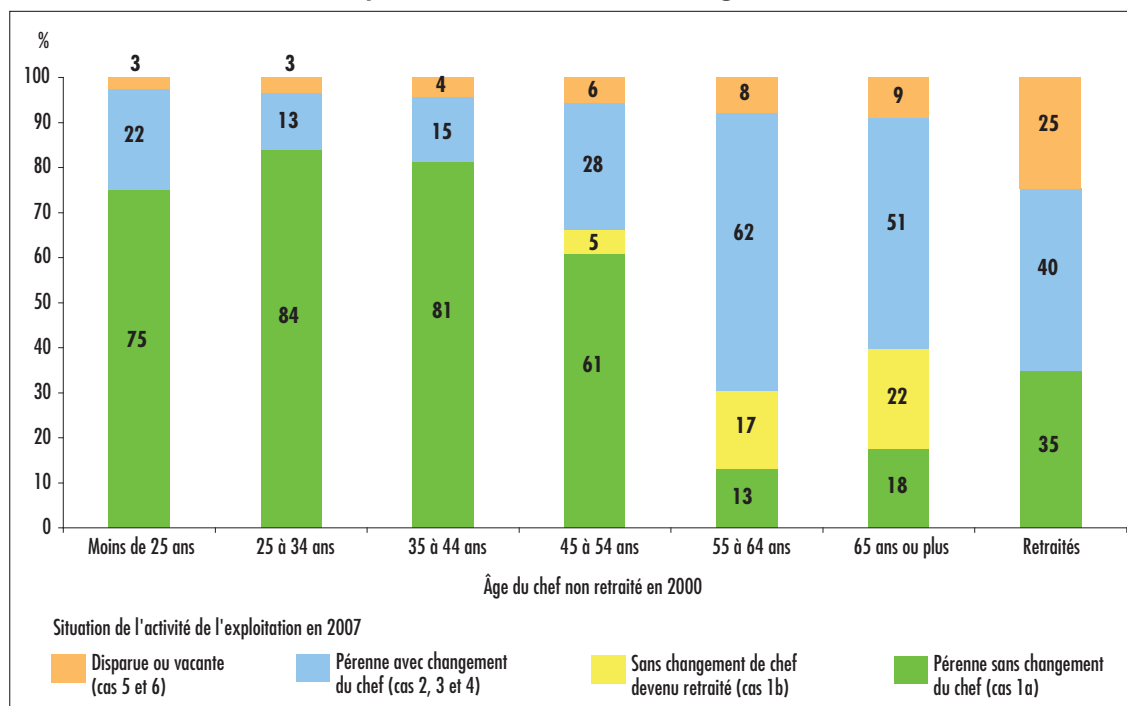
Cas 6 - Exploitations disparues :

⇒ *Les terres des exploitations de 2000 ont un usage non agricole en 2007.*

À noter que ces différents types de trajectoires peuvent s'analyser différemment selon que l'on s'intéresse au devenir d'une exploitation ou à celui de ses activités. L'exploitation peut être considérée comme pérenne en tant qu'entité dans les cas 1a et 2, alors que l'on peut considérer son activité pérenne dans les cas 1a, 2, 3 et 4. Toutefois, le suivi effectué dans ces enquêtes ne permet pas d'apprécier dans quelle mesure l'activité agricole a été pérennisée ou non. En effet, le devenir de l'exploitation est statué en fonction de la situation des terres sur lesquelles se situe le siège de l'exploitation. Aussi, dans les cas 1b et 4, une partie des terres de l'exploitation d'origine a pu perdre son usage agricole lors de la cession. Et inversement, lors de la disparition de l'exploitation, une ou plusieurs parcelles ont tout de même pu conserver une activité agricole.

Graphique 3

Situation de l'activité des exploitations en 2007 selon l'âge du chef en 2000



Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Trois principaux types de transmission peuvent être distingués : les transmissions alors que le chef a moins de 55 ans, celles liées à son départ à la retraite et enfin celles effectuées alors que le chef était déjà retraité tout en demeurant à la tête d'une exploitation :

- les transmissions en cours d'activité sont peu fréquentes, la grande majorité des chefs de moins de 55 ans restant à la tête de leur exploitation (graphique 3). Les disparitions d'exploitations lorsque le chef a moins de 55 ans sont encore plus marginales. Alors que pour les chefs d'exploitation âgés entre 25 et 45 ans, le taux de maintien sur l'exploitation à l'horizon de 7 ans est supérieur à 80 % et relativement stable, les plus jeunes d'entre eux sont toutefois moins nombreux à rester à la tête de leur exploitation : seuls 75 % des chefs de moins de 25 ans continuent à diriger leur exploitation au cours des 7 années de suivi. Ces derniers sont proportionnellement plus nombreux à quitter la tête de l'exploitation (22 %), exploitation qui, dans la majorité des cas, est englobée par une exploitation déjà existante (annexe 1a) ;
- les transmissions au cours des 7 années de suivi sont plus fréquentes pour les chefs âgés

de 55 ans et plus en 2000 et non retraités : 60 % d'entre eux ont transmis leur exploitation à l'horizon de 7 ans, une fois sur deux en connaissant une restructuration (englobement ou morcellement de l'exploitation initiale), une fois sur deux en restant « en l'état » (sans restructuration majeure). En 2007, ils ont en effet atteint ou dépassé l'âge minimum légal de départ à la retraite. Dans 8 % des cas, l'exploitation a disparu et dans 30 % des cas, ces agriculteurs sont restés à la tête de leur exploitation, plus de la moitié ayant toutefois pris leur retraite (graphique 4 et annexe 2) ;

- un agriculteur à la retraite peut en effet être autorisé à poursuivre ses activités agricoles s'il n'exploite qu'une petite parcelle dite de « subsistance » dont la superficie est fixée par le schéma directeur départemental des structures agricoles, dans la limite maximale de 1/5^e de la surface minimum d'installation (SMI). S'il connaît des difficultés pour céder son exploitation en pleine propriété ou en location, il peut également être autorisé, par décision préfectorale et après avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, à poursuivre temporairement son activité tout en percevant sa retraite.

Les exploitations dirigées par des retraités (agricoles ou non agricoles) ont un taux de disparition à l'horizon de 7 ans supérieur aux autres : une sur quatre disparaît, la terre de l'exploitation perdant alors son usage agricole. Ces exploitations représentent la moitié des 60 000 disparitions ou vacances d'exploitations estimées sur la période 2000-2007. Les parcelles des agriculteurs restés à la tête de leur exploitation après leur retraite sont toutefois

généralement de taille très limitée : 6 ha en moyenne. La petite taille des surfaces en jeu conduit ainsi à circonscrire l'impact de ces disparitions à hauteur de 25 % de la surface agricole totale disparue ou non exploitée (tableau 1). Par ailleurs, 40 % des exploitations dirigées par des retraités ont fait l'objet d'une reprise à l'horizon des 7 ans, trois fois sur quatre dans le cadre d'un agrandissement des terres d'une autre exploitation.

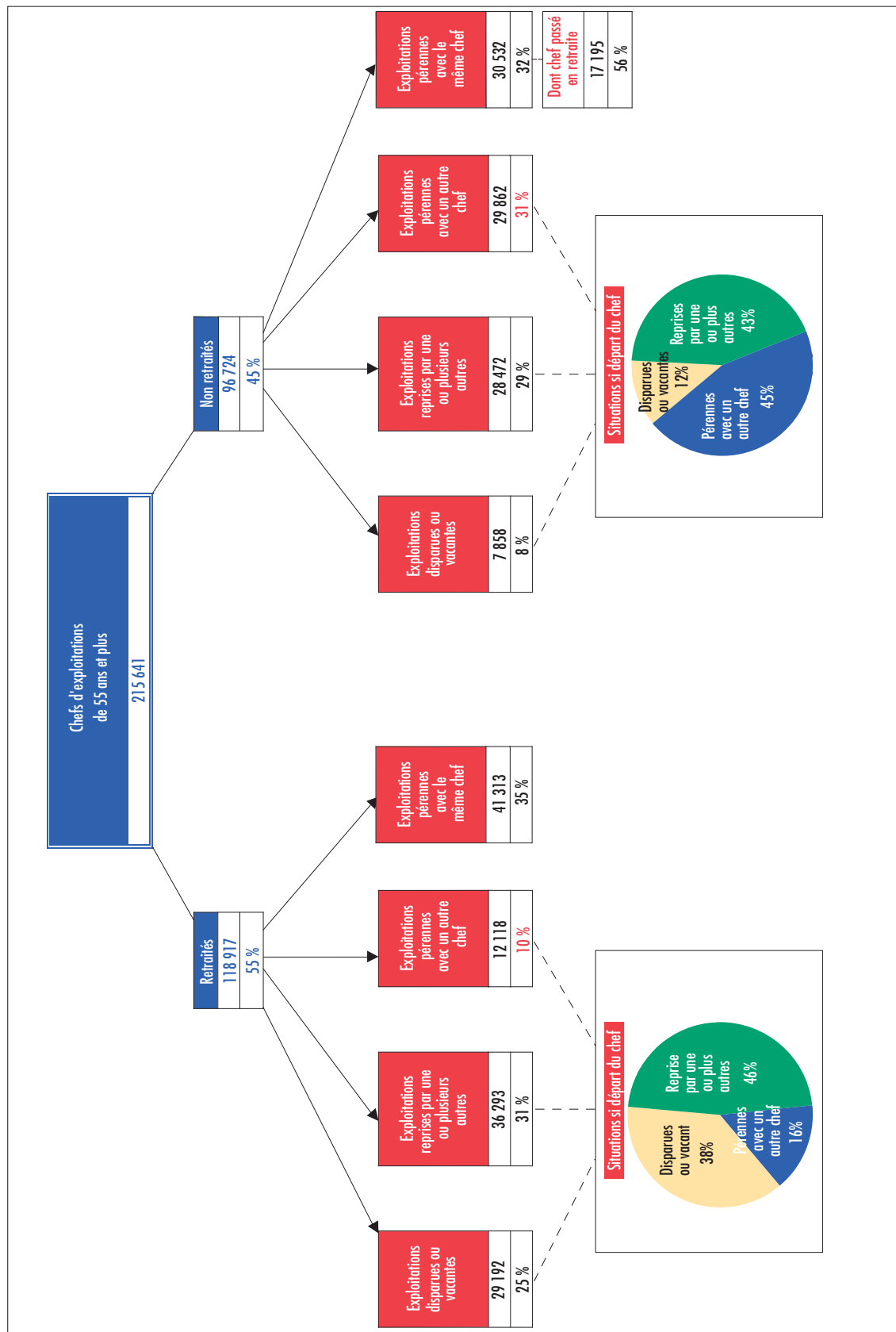
Tableau 1
Devenir à 7 ans des exploitations selon les caractéristiques de leur chef en 2000

Caractéristiques du chef en 2000	Ensemble des exploitations de 2000			Devenir de ces exploitations en 2007								
				Disparue ou vacante			Reprise			Pas de changement de chef		
	Part du total exploitation %	SAU moyenne ha	Part du total SAU %	Part du total exploitation %	SAU moyenne ha	Part du total SAU %	Part du total exploitation %	SAU moyenne ha	Part du total SAU %	Part du total exploitation %	SAU moyenne ha	Part du total SAU %
Moins de 55 ans	67	53	84	36	9	51	45	46	58	82	57	94
55 ans ou plus (actifs non retraités)	15	39	13	13	11	25	30	46	37	8	34	5
Total actifs	82	51	97	49	9	76	75	46	95	90	56	99
Retraités	18	6	3	51	3	24	25	8	5	10	6	1
Total	100	43	100	100	6	100	100	37	100	100	50	100

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.
Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Graphique 4

Comparaison du devenir à 7 ans des exploitations dirigées par un chef de 55 ans ou plus selon qu'il soit retraité ou non



Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

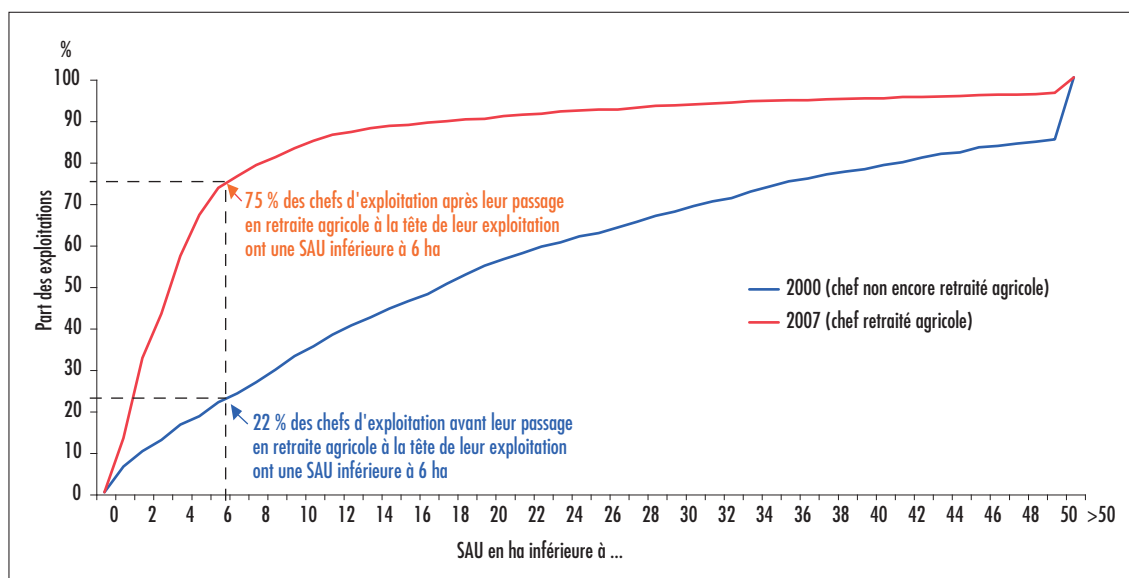
Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Le devenir des terres des exploitations dont le chef devient retraité

Le suivi des exploitants qui demeurent à la tête de leur exploitation après avoir pris leur retraite agricole entre 2000 et 2007 révèle de fortes variations de la SAU qu'ils exploitent avant et après la prise de leur retraite. La surface médiane de ces exploitants encore actifs en 2000 s'élève à 18 ha pour chuter aux alentours de 4 ha en 2007 pour les chefs ayant pris leur retraite agricole sur l'exploitation entre 2001 et 2007. Alors que seuls 22 % d'entre eux exploitaient moins de 6 ha de surface agricole avant leur retraite, ils sont désormais les trois quarts dans cette situation une fois passés à la retraite (graphique 5).

Au moment de leur départ en retraite, ces agriculteurs ont en effet cédé la majeure partie des parcelles qu'ils exploitaient et ne conservent qu'une petite parcelle essentiellement dans un but d'autoconsommation familiale en complément de leur pension agricole¹. Les plus importantes variations de SAU concernent bien évidemment les exploitants qui étaient à la tête des plus grandes exploitations avant leur retraite (annexe 1c) : 73 % de ceux à la tête de plus de 20 ha de SAU exploitent moins d'un quart de leur surface initiale après leur retraite agricole.

Graphique 5
Comparaison de la SAU des exploitations avant et après le passage en retraite agricole de leur chef



Champ : Exploitations dont le chef non retraité en 2000 est passé en retraite agricole entre 2001 et 2007 en demeurant à la tête de l'exploitation.

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

1. La façon dont s'est opérée cette cession n'est toutefois pas renseignée dans les recensements et les enquêtes structures.

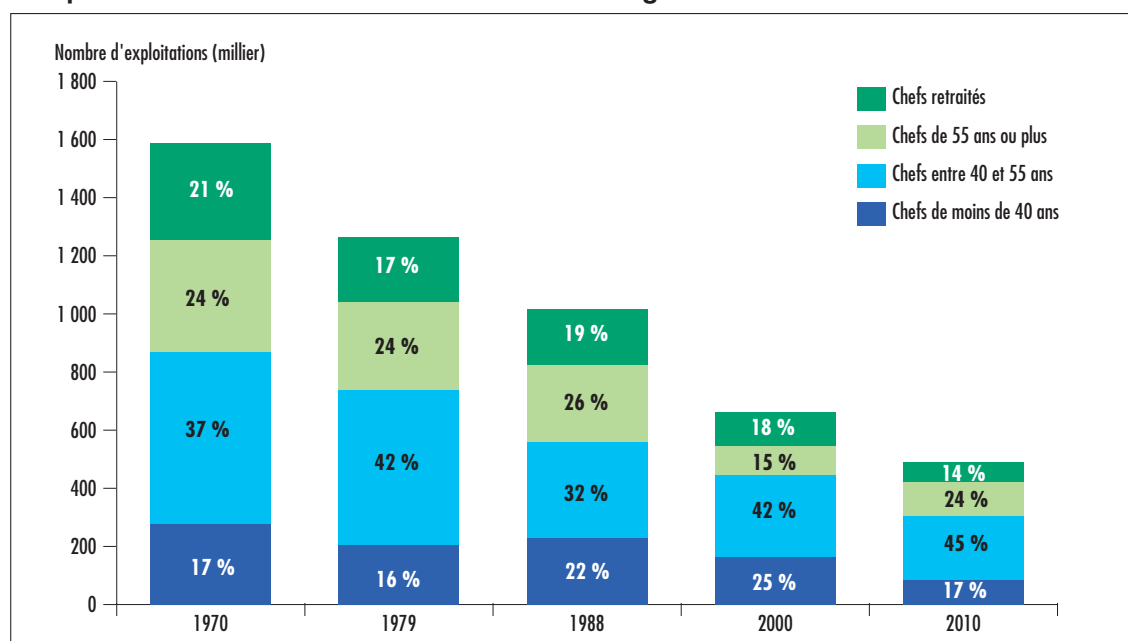
Le profil des exploitations et des exploitants potentiellement concernés par la transmission à l'horizon 2017

Un quart des terres cultivables en 2010 pourraient être transmissibles d'ici 2017 après le départ à la retraite du chef d'exploitation

Suite à la réforme de 2010, l'âge minimal légal de départ à la retraite sera fixé à 62 ans à partir de 2017. Or un quart des chefs d'exploitation avaient 55 ans ou plus en 2010 et n'étaient pas encore partis en retraite (graphique 6). Ils seront donc plus de 120 000 à se poser la question d'une possible succession d'ici 2017. Ces chefs exploitent 1/4 des terres cultivables

de la métropole, soit 6,3 millions d'hectares de SAU (annexe 1b). À ces surfaces potentiellement libérées en 2017, s'ajoutent près de 70 000 petites exploitations conservées en 2010 par des agriculteurs déjà retraités. Ces exploitations qui ne détiennent généralement que des parcelles dites « de subsistance » couvrent 0,5 million d'hectares en 2010. Au total, un tiers de ces terres potentiellement libérables sont en faire-valoir direct, propriété de l'agriculteur qui l'exploite. Les deux autres tiers sont en fermage, c'est-à-dire en location par l'agriculteur auprès d'associés ou de tiers.

Graphique 6
Évolution entre 1970 et 2010 du nombre d'exploitations agricoles et répartition de leurs chefs selon leur tranche d'âge



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste – Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

Les chefs de 55 ans ou plus : plus souvent en faire-valoir direct et à la tête de petites exploitations individuelles

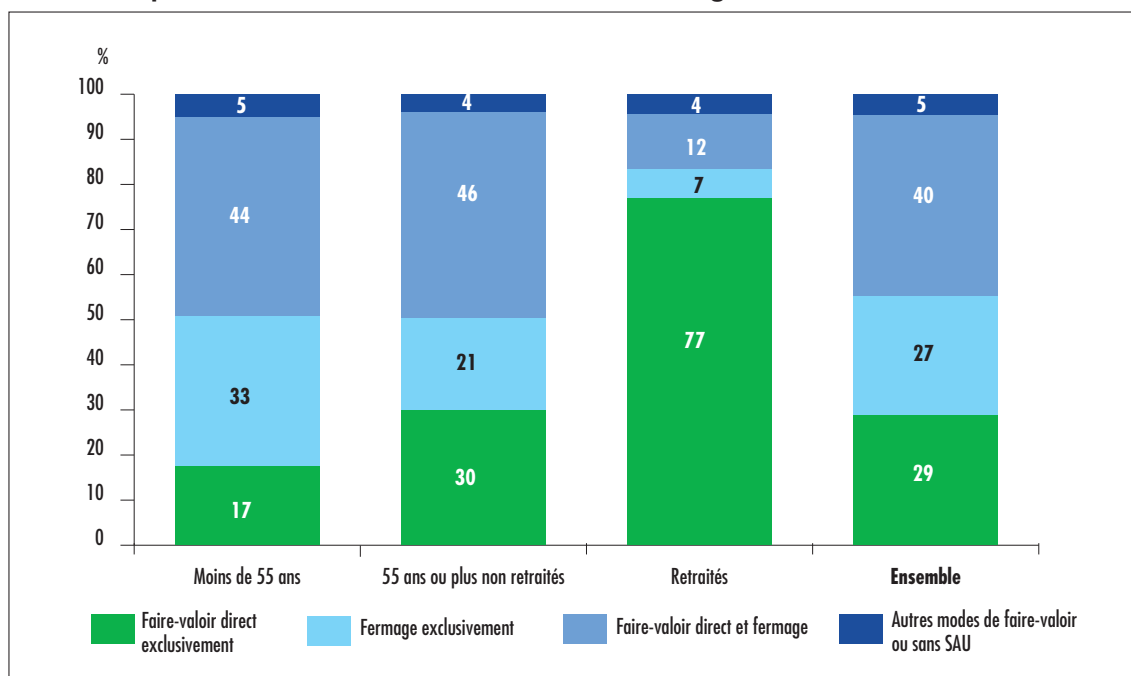
Autrefois majoritaire, le statut de propriétaire-exploitant n'est plus le modèle privilégié par l'agriculteur actuel. Les trois quarts des surfaces cultivées par les agriculteurs sont prises en location auprès de tiers ou d'associés (fermage). Ce recul du statut de propriétaire-exploitant peut s'expliquer pour plusieurs raisons : essor des formes sociétaires, agrandissement de la taille des exploitations, politique foncière agricole. En effet, les dispositions législatives qui réglementent les relations entre le bailleur et l'agriculteur locataire encouragent plutôt le fermage en assurant une stabilité à l'agriculteur locataire sur les terres qu'il cultive et en lui offrant en perspective la possibilité de devenir acquéreur des terres qu'il exploite (encadrement des loyers, reconduction quasi automatique de bail, continuité du bail en cas de changement de propriétaire, droit de préemption de l'agriculteur locataire en cas de revente...) ².

Plus des trois quarts des agriculteurs de moins de 55 ans louent leurs terres ou optent pour une combinaison entre location et achat des parcelles qu'ils cultivent. Cette proportion est un peu plus faible (67 %) parmi les chefs d'exploitations de 55 ans ou plus non retraités. Mais ce sont surtout les chefs d'exploitation retraités qui sont propriétaires des terres qu'ils exploitent : 77 % d'entre eux possèdent l'intégralité de ces terres en propriété et 90 % ont une surface agricole en propriété supérieure à celle qu'ils ont en location (graphique 7). Les retraités ne possèdent cependant que 5 % de l'ensemble des surfaces agricoles en faire-valoir direct. Les chefs d'exploitations de 55 ans ou plus non encore retraités détiennent, quant à eux, 33 % des surfaces agricoles en propriété, soit 2 millions d'hectares (annexe 3).

Les agriculteurs exclusivement en faire-valoir direct (propriétaires de l'ensemble des terres qu'ils exploitent) sont généralement sur de petites exploitations sous statut individuel. C'est notamment le cas des retraités (95 % sont sous statut individuel) (annexe 4).

Graphique 7

Part des exploitations selon leur mode faire-valoir et l'âge du chef



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

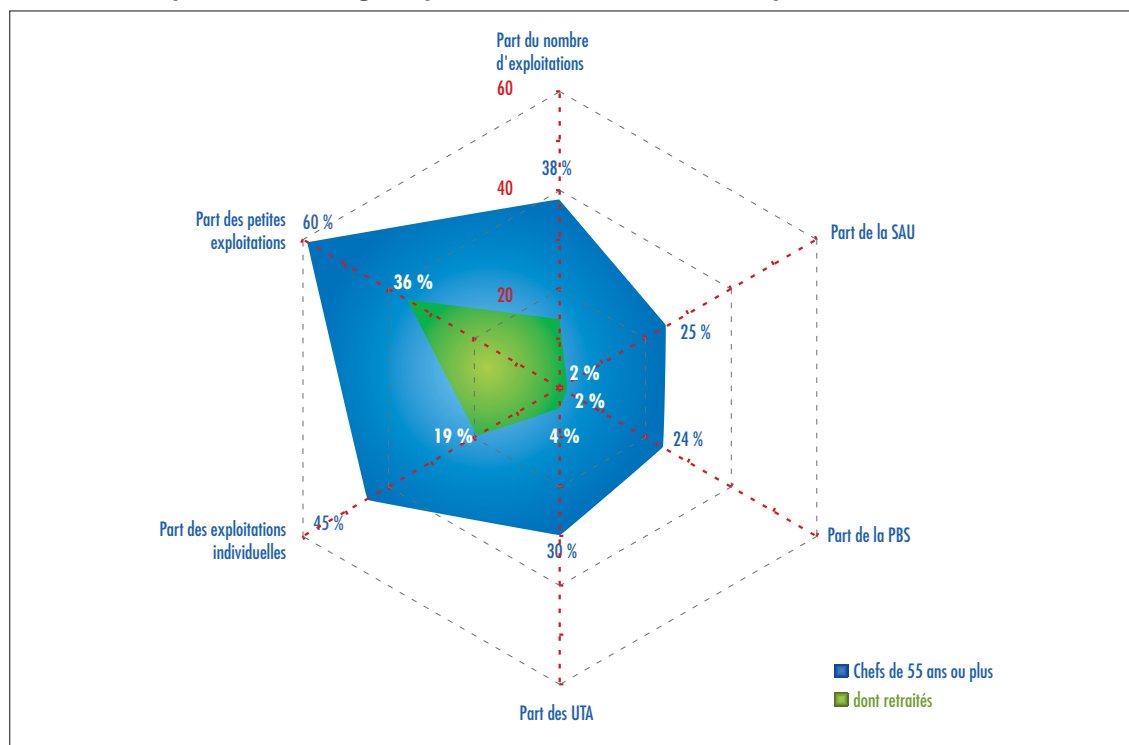
2. Courleux F. (2013), « Augmentation de la part des terres agricoles en location : échec ou réussite de la politique foncière ? », SSP-CEP, Agreste – Document de travail.

Plus généralement, 60 % des exploitants de 55 ans ou plus sont à la tête d'une petite exploitation au sens de sa dimension économique. Bien que les chefs d'exploitation retraités représentent 36 % des petites exploitations, le potentiel de leur exploitation est très faible que ce soit en terme de volume de travail généré (4 %), de surface cultivable ou de potentiel de production (2 %) (graphique 8). Les agriculteurs de 55 ou

plus non retraités représentent environ 25 % du potentiel productif de l'agriculture française (volume de travail, surfaces cultivables, production brute standard). Comparativement aux chefs d'exploitation de moins de 55 ans, les 55 ans ou plus non retraités sont moins présents dans les formes sociétaires^{2b} (31 % des moins de 55 ans, 18 % des 55 ans ou plus) et dans les grandes exploitations (respectivement 42 % et 28 %).

Graphique 8

Poids des exploitations dirigées par des chefs de 55 ans ou plus en 2010



Champ : exploitations dirigées par des chefs de 55 ans ou plus en France métropolitaine

Note de lecture : 30 % des unités de travail annuel (UTA) des exploitations agricoles de France métropolitaine sont générées par des exploitations ayant à leur tête un chef d'exploitation âgé de 55 ans ou plus en 2010. Les exploitations dirigées par un chef d'exploitation retraité représentent 4 % des UTA totales.

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Près d'un tiers des chefs d'exploitation de 55 ans ou plus sont des femmes

La proportion des femmes dirigeant une exploitation s'accroît fortement avec l'âge. Les femmes représentent ainsi 31 % des chefs d'exploitations de 55 ans ou plus, contre 15 % environ des chefs d'exploitation de moins de 40 ans (graphique 9). Nombreuses sont celles qui prennent la succession de leur mari à la tête de l'exploitation au moment du départ à la retraite de ce dernier. De fait, la proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation non

retraités de 60 ans ou plus (41 %) est bien supérieure à celle observée dans la population des retraités à la tête d'une exploitation (32 %).

Lors de la cessation d'activité d'un exploitant (changement d'activité, retraite, décès), le transfert de l'exploitation au conjoint est possible sous plusieurs conditions :

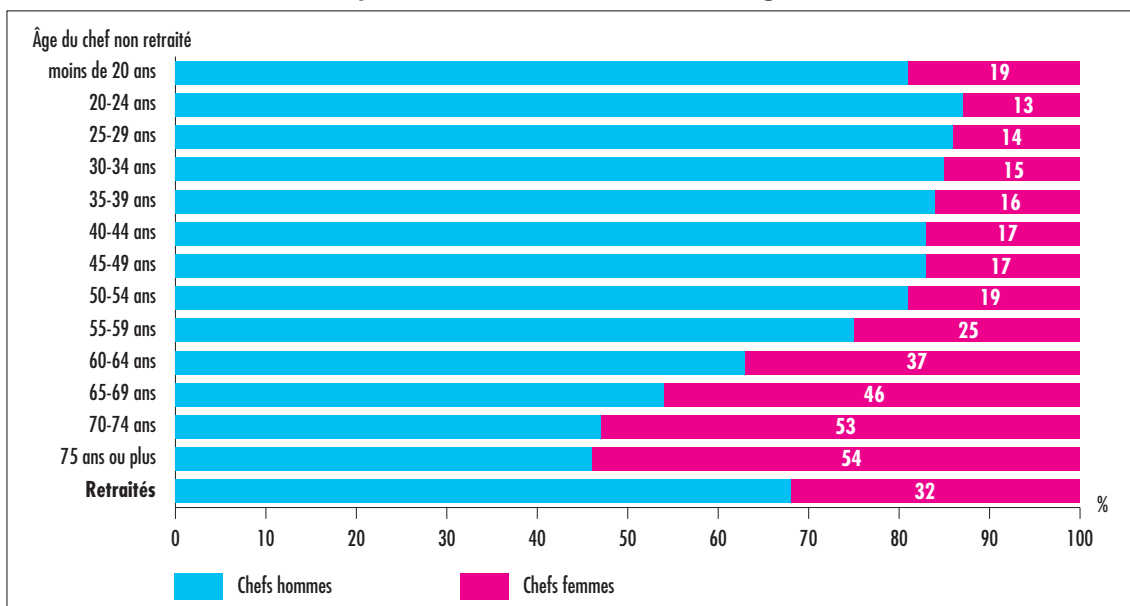
- le conjoint succédant ne doit pas être affilié au régime des non-salariés agricoles en qualité de chef d'exploitation ou de membre de société participant aux travaux,
- la superficie ne doit pas être réduite ou augmentée de plus d'une fois la SMI,

^{2b} Dans les formes sociétaires, la règle de désignation du chef lors de l'enquête impacte ce résultat. En effet, dans le cas d'exploitations en groupement, est qualifié chef d'exploitation, le coexploitant assumant la plus grande part de responsabilité, ou, en cas d'égalité le plus jeune d'entre eux.

- le transfert entre époux ne doit pas avoir été l'occasion de l'entrée ou de la sortie d'associés au sein de la société,
- les conjoints doivent avoir fait l'objet d'une imposition fiscale commune.

Graphique 9

Part des femmes chefs d'exploitation selon leur tranche d'âge en 2010



Source : Agreste – Recensement agricole 2010

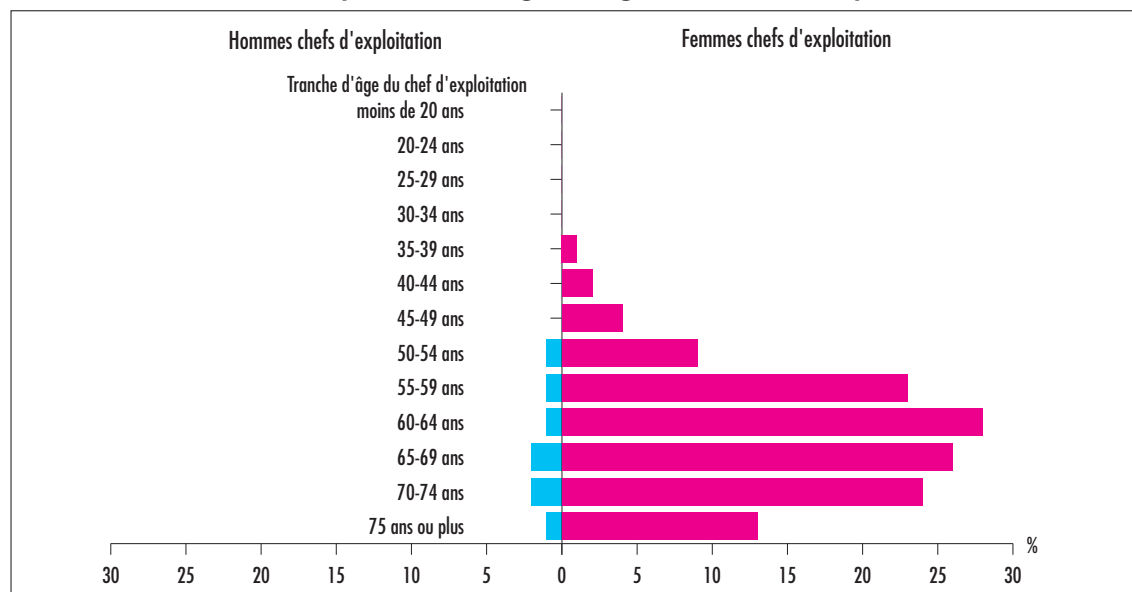
Champ : France métropolitaine

La plupart des transferts se font dans le cadre d'un départ à la retraite. Le retraité cédant peut apporter de l'aide sur l'exploitation mais ne peut pas être rémunéré et ce « coup de main » ne peut excéder en moyenne plus de 15 heures par semaine. Dans 90 % des cas, le transfert

entre époux s'effectue de l'agriculteur vers sa femme (graphique 10). Près d'un quart des agricultrices de 60 ans ou plus sont ainsi arrivées à la tête de l'exploitation dans le cadre de ces transferts entre époux.

Graphique 10

Part des transferts entre époux selon l'âge et le genre du chef d'exploitation



Champ : cotisants non salariés agricoles 2011 – Exploitations du périmètre du recensement agricole

Source : Données annuelles de la mutualité sociale agricole (MSA)

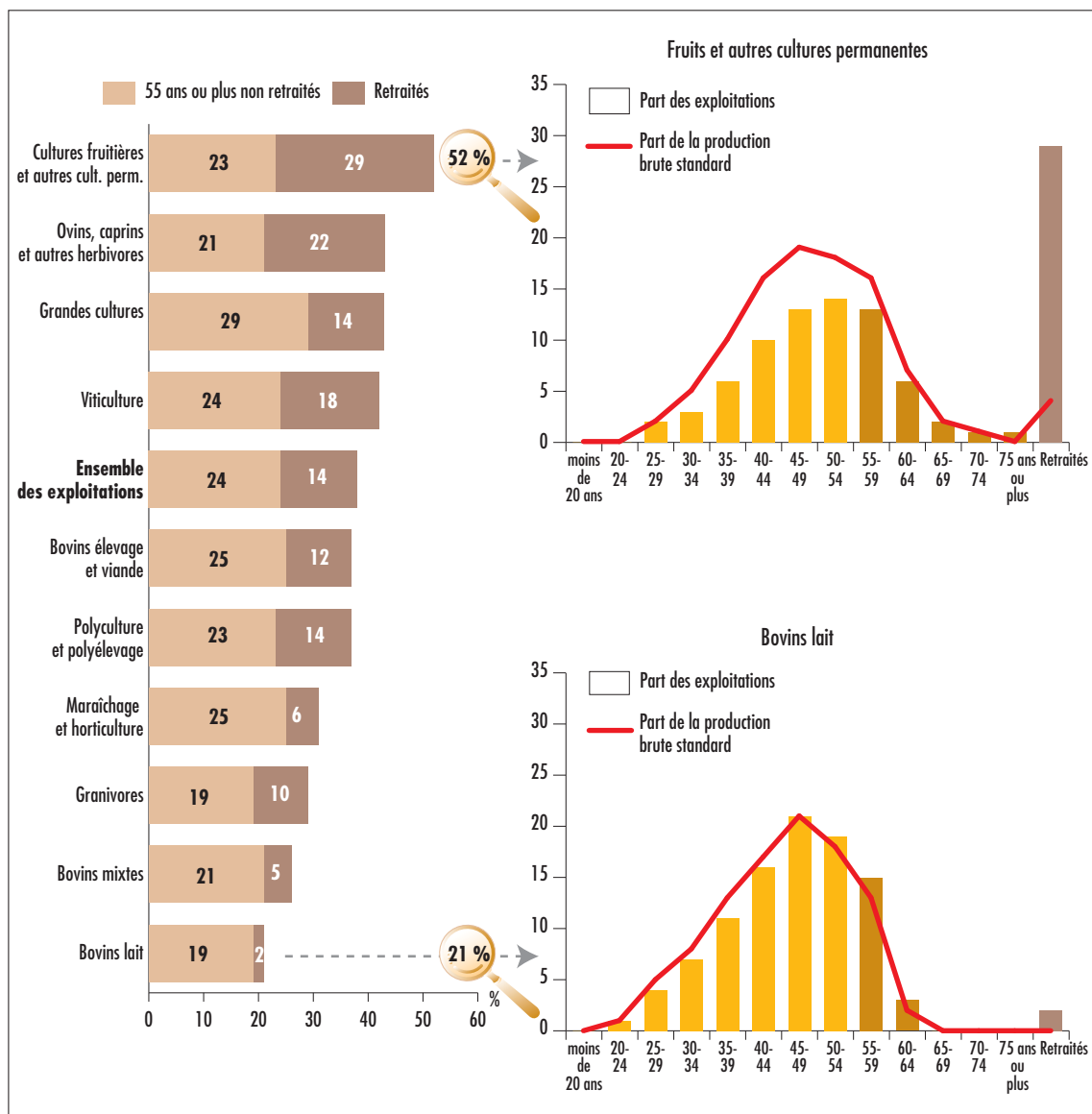
Les chefs d'exploitations retraités sont particulièrement présents dans les orientations fruitières

La part des chefs de 55 ans ou plus est très variable selon l'orientation de production des exploitations. Plus de la moitié des exploitations spécialisées en « culture fruitière et autres cultures permanentes » sont dirigées par des chefs de 55 ans ou plus, alors qu'ils ne sont que 21 % à être à la tête d'exploitations orientées bovins laitiers (graphique 11 et annexe 5). Ces fortes disparités sont essentiellement liées à la surreprésentation des chefs d'exploitations

retraités dans certaines orientations. En effet, alors que la part des exploitations dirigées par des chefs de 55 ans ou plus non retraités varie peu selon les orientations de production (entre 19 % et 25 %), les parcelles conservées par les chefs d'exploitation partis à la retraite sont beaucoup plus variables. Les chefs retraités sont particulièrement présents dans les productions davantage susceptibles d'être exercées sur de petites surfaces comme l'élevage d'ovins-caprins ou adaptées à une activité non professionnelle pouvant être destinée à l'auto-consommation telle que la production fruitière ou la viticulture.

Graphique 11

Part des chefs d'exploitation âgés de 55 ans ou plus selon les Otex en 2010



Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

Comment les exploitants de 55 ans et plus en 2010 envisagent-ils leur succession ?

Lors des recensements agricoles, il est demandé au chef d'exploitation (ou au plus âgé des coexploitants) de 50 ans ou plus s'il connaît d'ores et déjà son successeur et, si oui, si ce successeur dirige actuellement une autre exploitation, travaille dans une exploitation (y compris la sienne) ou ne travaille pas dans une exploitation. L'analyse de ces déclarations peut être intéressante pour mesurer le degré d'incertitude des exploitants quant au devenir de leur exploitation. On peut également être tenté d'analyser les réponses relatives au profil des repreneurs potentiels pour anticiper les transformations à venir de la structure des exploitations à la suite des transmissions. Il convient toutefois d'apprécier au préalable dans quelle mesure les déclarations de l'exploitant au recensement agricole peuvent être un bon prédicteur du devenir effectif de l'exploitation. En effet, plusieurs années peuvent s'écouler entre la déclaration de l'exploitant et son départ effectif à la retraite. Dans l'intervalle, un repreneur non encore identifié aura pu se présenter, le choix de l'exploitant quant à son successeur pourra se modifier ou un successeur initialement identifié aura pu finalement se désister. Avant d'analyser les déclarations relatives à la succession dans le recensement de 2010, on compare donc les déclarations des chefs d'exploitation relatives à leur succession dans le recensement de 2000 au devenir réel de leur exploitation à l'horizon de 7 ans, tel que mesuré dans les enquêtes Structures de 2003, 2005 et 2007³.

3. L'analyse ne porte que sur l'échantillon d'exploitations suivies au cours des 7 années.

Les déclarations des exploitants quant à leur successeur potentiel au recensement de 2000 : un indicateur partiel du devenir effectif des exploitations

De façon générale, deux tiers des chefs d'exploitations de 55 ans ou plus non retraités en 2000 ont quitté la direction de leur exploitation au cours des 7 années qui ont suivi. Parmi ces exploitations, 12 % ont disparu ou sont restées vacantes, 45 % ont poursuivi leur activité avec un nouveau chef sans restructuration et 43 % ont été englobées ou morcelées.

La comparaison du devenir des exploitations dont le chef est parti et la déclaration que celui-ci avait faite en 2000 sur sa succession potentielle livre plusieurs enseignements intéressants :

- le premier enseignement est que 83 % des exploitations pour lesquelles les chefs d'exploitation n'identifiaient pas encore de successeur au recensement agricole de 2000⁴ vu leurs moyens de production repris après leur départ. Seules 42 % de ces exploitations ont toutefois conservé leur structure initiale. Les autres ont été soit morcelées en plusieurs exploitations, soit englobées par une autre exploitation ;
- le second enseignement est que les exploitants qui identifiaient un successeur au recensement de 2000 ont le plus souvent vu leur exploitation effectivement reprise, avec un

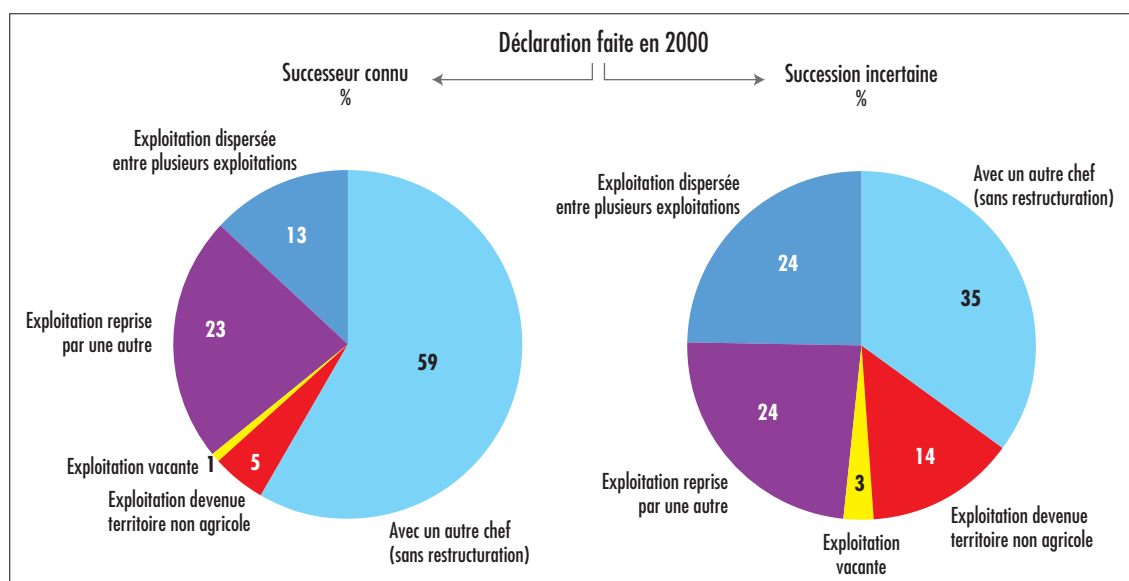
4. Au recensement, l'exploitant déclarait soit ne pas savoir qui lui succéderait soit qu'il n'avait pas de successeur connu, certains d'entre eux estimant que l'exploitation allait disparaître.

devenir des moyens de production assez proche de ce qui avait été anticipé. Ainsi, 94 % de ceux qui avaient déclaré connaître leur successeur ont été remplacés. Lorsque le reprenneur identifié travaillait dans une exploitation agricole sans diriger d'exploitation, la reprise de l'exploitation s'est in fine effectuée dans 80 % des cas sans restructuration (englobement ou morcellement de l'entité initiale). Dans

le cas où le successeur identifié était déjà à la tête d'une autre exploitation, la reprise de l'exploitation a donné lieu dans près de 7 cas sur 10 à une restructuration. Lorsque le successeur identifié ne travaillait pas dans une exploitation agricole, la reprise s'est moins souvent réalisée : dans un cas sur dix, l'exploitation a disparu ou est vacante suite au départ du chef (tableau 3).

Graphique 12

Devenir à 7 ans suite au départ du chef d'exploitation âgé de 55 ans ou plus selon sa déclaration successorale faite en 2000



Champ : France métropolitaine – Exploitations dont le chef est âgé de 55 ans ou plus en 2000, hors retraités et ayant quitté la direction de son exploitation entre 2001 et 2007.

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Tableau 2

Devenir à 7 ans suite au départ du chef d'exploitation âgé de 55 ans ou plus selon sa déclaration successorale faite en 2000

	Devenir à 7 ans de l'exploitation après départ du chef			
	Disparue ou vacante	Reprise sans restructuration	Reprise avec restructuration (morcellement ou englobement)	
	%	%	%	%
Le successeur déclaré :				
dirige une autre exploitation agricole	4	28	68	100
travaille dans une exploitation agricole	2	79	19	100
ne travaille pas dans une exploitation agricole	11	65	24	100
Total avec successeur déclaré	5	59	36	100
Succession incertaine	17	35	48	100
Ensemble	12	45	43	100

Champ : France métropolitaine – Exploitations dont le chef est âgé de 55 ans ou plus en 2000, hors retraités et ayant quitté la direction de son exploitation entre 2001 et 2007.

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Seuls un tiers des agriculteurs de 55 ans ou plus en 2010 déclarent savoir qui leur succédera

L'analyse précédente a montré que les déclarations de l'exploitant concernant son successeur, au recensement agricole, ne permettent pas d'inférer précisément le devenir de l'exploitation quelques années plus tard. En particulier, l'absence d'identification d'un successeur ne peut permettre de prédire que l'exploitation sera amenée à disparaître à l'occasion du départ à la retraite, cette situation n'étant in fine observée que dans 1 cas sur 6. En revanche, les exploitations pour lesquelles un successeur était identifié par le chef d'exploitation se retrouvent le plus souvent dans une situation proche de celle anticipée concernant le devenir des moyens de production (pas de restructuration ou englobement/morcellement de l'entité initiale). Dans ce contexte, il est intéressant d'analyser les déclarations des exploitants non retraités de 55 ans et plus au recensement agricole de 2010 dans une double perspective :

mesurer le degré d'incertitude quant à l'avenir des exploitations pour une population potentiellement éligible à la retraite en 2017 ; analyser le devenir des moyens de production des exploitations pour lesquelles un successeur est identifié, l'analyse des réponses au recensement de 2000 montrant que ces déclarations sont souvent assez fortement corrélées avec le devenir effectif des exploitations.

Un tiers des chefs d'exploitation âgés de 55 ans ou plus et non encore retraités en 2010 déclarent identifier leur successeur (graphique 13 et tableau 3). Ce sont donc deux tiers des chefs d'exploitations susceptibles de partir à la retraite d'ici 2017 (soit 75 000 chefs d'exploitations) qui n'avaient pas encore de visibilité sur le devenir de leur exploitation en 2010 ou anticipaient sa disparition. Parmi ceux qui déclarent connaître leur futur successeur (environ 42 000 chefs d'exploitation), plus des trois quarts identifient un membre de leur famille. Dans un tiers des cas, celui-ci ne dirige pas ou ne travaille pas déjà dans une exploitation agricole.

Tableau 3
Déclarations relatives au profil du successeur selon l'âge du chef d'exploitation en 2010

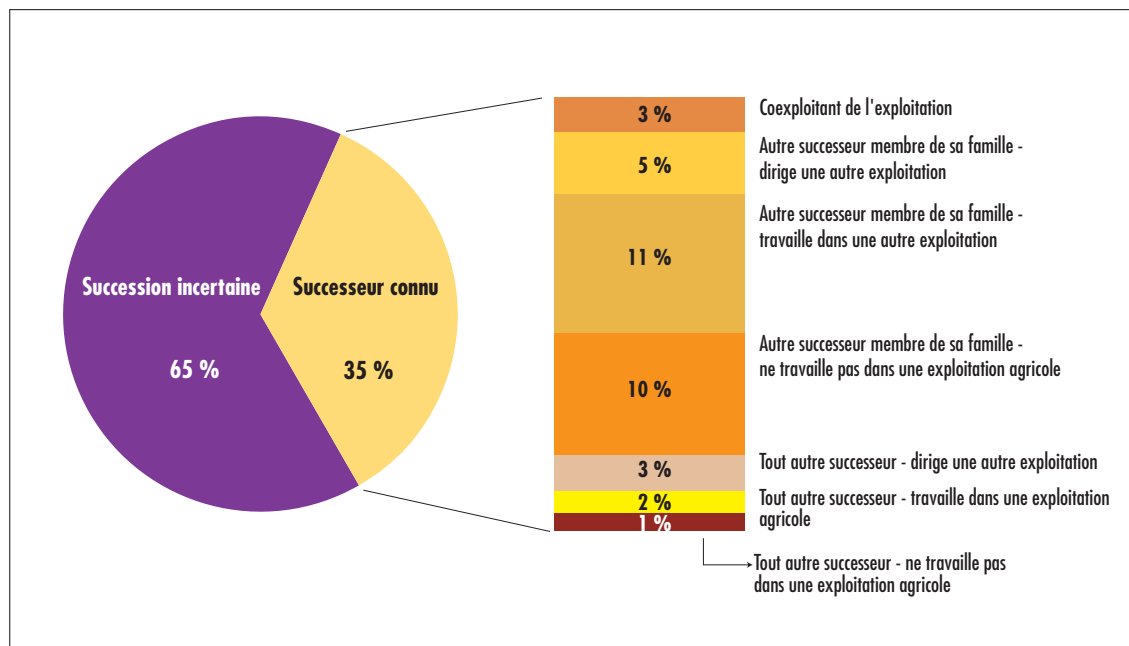
	Nombre d'exploitations	Part de l'ensemble des exploitations %	Part des exploitations avec successeurs connus		
Ensemble des exploitations	489 977	100			
Exploitations dont le chef a 55 ans ou plus :	186 410	38			
↳ dont retraités	68 517	14			
↳ dont non retraités	117 893	24			
↳ dont succession incertaine (pas de successeur connu ou ne sait pas)	76 423	16			
↳ dont successeur connu	41 470	8,0	100	100	100
↳ dont coexploitant de cette exploitation agricole	3 397	0,7	8	10	6
↳ autre successeur membre de sa famille - dirige une autre exploitation	5 937	1,2	14	12	18
↳ autre successeur membre de sa famille - travaille dans une exploitation agricole	13 295	2,7	32	34	29
↳ autre successeur membre de sa famille - ne travaille pas dans une exploitation agricole	11 565	2,4	28	27	29
↳ tout autre successeur - dirige une autre exploitation	3 472	0,7	8	7	10
↳ tout autre successeur - travaille dans une exploitation agricole	2 106	0,4	5	5	5
↳ tout autre successeur - ne travaille pas dans une exploitation agricole	1 698	0,3	4	4	4

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

Graphique 13

Déclarations relatives à leur succession des chefs d'exploitation non retraités âgés de 55 ans ou plus en 2010



Champ : France métropolitaine – Exploitations dont le chef non retraité est âgé de 55 ans ou plus.

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

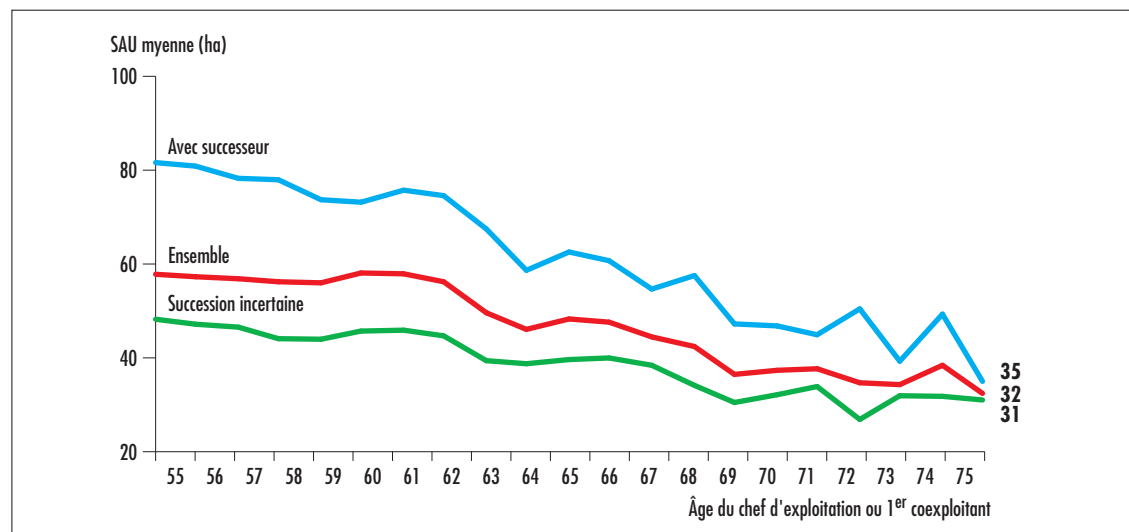
60 ans, un âge charnière dans la connaissance de son successeur potentiel

Les chefs d'exploitations de 55 ans ou plus qui déclarent connaître leur successeur ont, à tout âge, une SAU moyenne supérieure à celle de l'ensemble des exploitants (graphique 14).

Les exploitants identifient d'autant plus fréquemment un successeur qu'ils approchent de 60 ans, soit l'âge légal de départ à la retraite en 2010. À cet âge, 45 % déclarent connaître leur successeur. Les exploitants plus âgés sont un peu moins nombreux à identifier un successeur et, à partir de 63 ans, cette proportion se stabilise aux alentours de 35 % (graphique 15).

Graphique 14

SAU moyenne des exploitations selon l'âge et la déclaration successorale de leur chef en 2010



Champ : France métropolitaine – Chefs de 55 ans ou plus non retraités

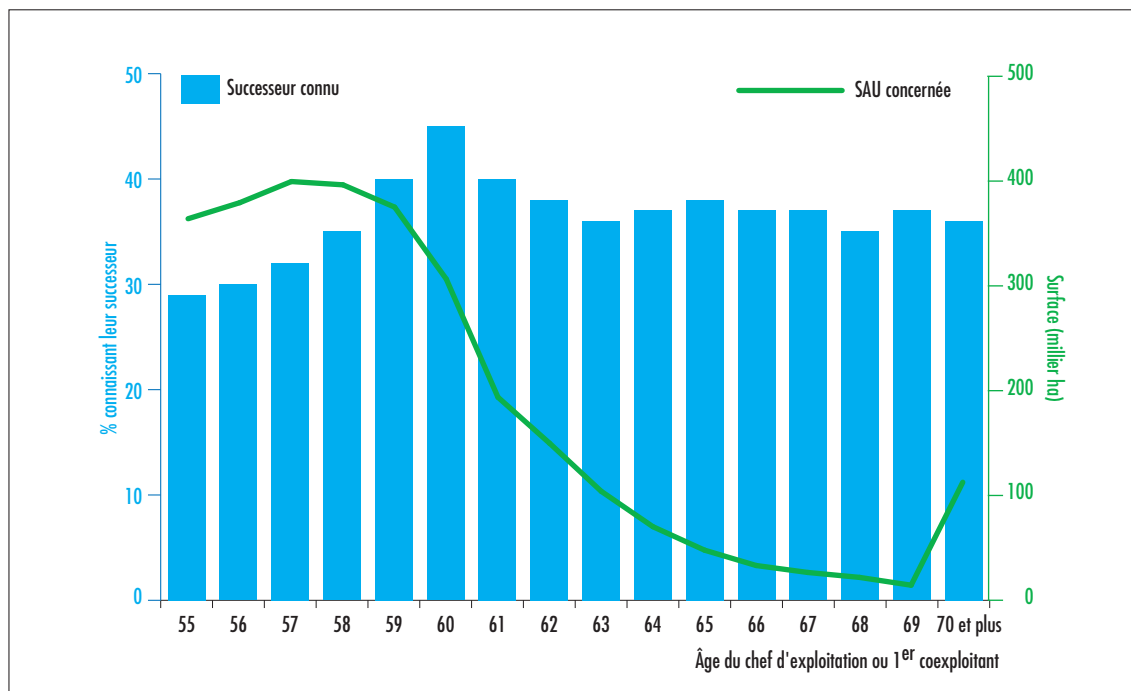
Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Davantage de successeurs identifiés dans les régions du quart Nord-Est

Sur les 27 millions d'hectares de la SAU métropolitaine en 2010, un quart est exploité par des chefs âgés de 55 ans ou plus non retraités, qui auront atteint l'âge légal de départ à la retraite en 2017. Selon les déclarations de leurs chefs en 2010, près de la moitié de ces terres aurait déjà un reprenneur identifié alors que pour l'autre moitié leur reprise demeurerait encore incertaine.

Les régions du quart Nord Est de la France, et en particulier la Picardie, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Alsace possèdent la plus grande part de SAU (environ 60 %) avec un reprenneur potentiel déclaré par leur chef (carte 1). À l'inverse les régions Ouest (Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire) ainsi que les deux régions du centre (Auvergne et Limousin) sont celles dont les chefs d'exploitation se montrent en 2010 les plus incertains voire réservés quant à l'avenir de leur exploitation : plus de 70 % d'entre eux ne se prononcent pas ou déclarent ne pas connaître leur futur successeur.

Graphique 15
Déclarations de succession en 2010 des chefs d'exploitation non retraités suivant leur âge

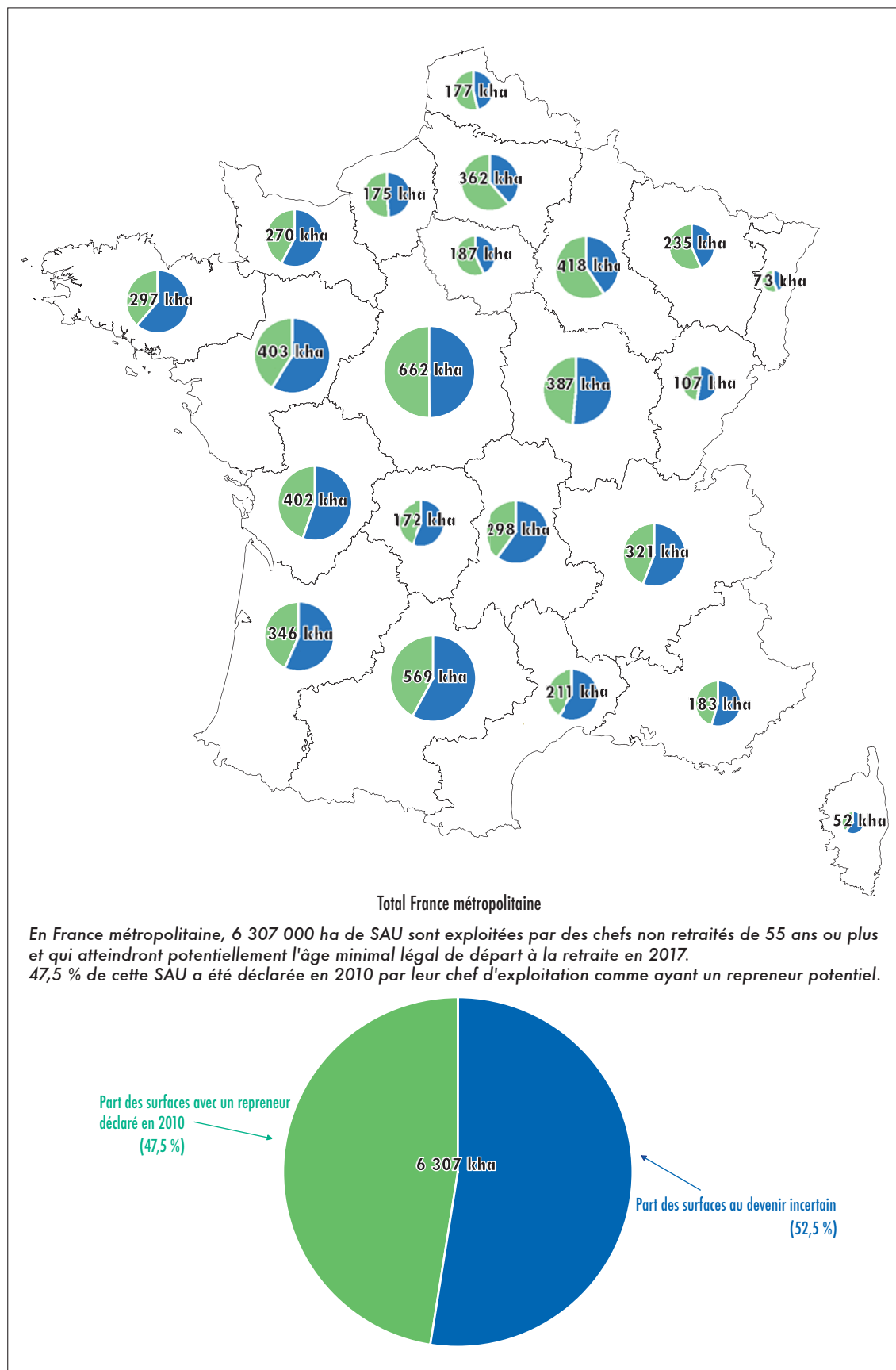


Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

Carte 1

Déclaration des surfaces régionales pouvant être mises en succession en 2017



Champ : France métropolitaine - Exploitations dirigées par un chef non retraité âgé de 55 ans ou plus.

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Les principaux facteurs influant sur les déclarations des agriculteurs relatives à leur succession

Comme l'a montré la section précédente, la probabilité d'identifier un repreneur potentiel varie selon les caractéristiques des exploitations et des exploitants (âge du chef d'exploitation, taille de l'exploitation, région notamment). D'autres caractéristiques sont également susceptibles d'avoir une influence sur les déclarations (spécialisation productive, présence ou non de coexploitants susceptibles de reprendre, statut juridique...). Afin d'identifier les principaux facteurs qui influent sur l'identification de l'existence ou non d'un repreneur potentiel, une régression logistique a été effectuée. L'événement étudié est le fait d'identifier un successeur pour les exploitations dont le chef, non retraité, est âgé de 55 ans ou plus en 2010. Le modèle et les résultats détaillés figurent en annexe 6.

« Toutes choses égales par ailleurs », les chefs d'exploitation ont une plus forte chance d'identifier un successeur lorsque l'exploitation comprend plusieurs coexploitants de générations différentes (7,7 fois plus de chances que lorsque l'exploitation est dirigée par un unique exploitant). Il est en effet alors vraisemblable que l'un des coexploitants soit identifié comme un repreneur potentiel.

Si les exploitations ayant le statut de Gaec ont plus de chances d'avoir un repreneur déclaré que les exploitations individuelles, ceci est essentiellement dû aux caractéristiques structurelles et à la composition de la main-d'œuvre propres à ce statut (plus de coexploitants, différentes générations...). Une fois tenu compte de ces caractéristiques de l'exploitation, le statut juridique n'a plus d'effet propre sur les chances d'identification d'un repreneur potentiel.

S'agissant des spécialisations productives, les chances d'identification d'un repreneur potentiel sont supérieures en productions végétales. C'est notamment le cas pour les exploitations fruitières, celles spécialisées en grandes cultures, et surtout pour les exploitations viticoles dont le chef a deux fois plus de chances de déclarer identifier un repreneur que pour les exploitations bovines.

L'âge influe également sur les déclarations, mais dans une proportion moindre. Ainsi, les chefs d'exploitation de plus de 60 ans ont 1,5 fois plus de chances de déclarer un successeur que ceux

ayant entre 55 et 59 ans, ce qui peut pour partie s'expliquer par le fait que la question de la succession se pose de façon plus précise à l'arrivée à l'âge légal de la retraite.

Enfin, d'une manière générale, plus l'exploitation est grande (en termes de PBS, de SAU ou de nombre d'UTA), plus les chances d'identifier un successeur potentiel augmentent : une exploitation de grande dimension au sens du potentiel économique (PBS) a ainsi 2,8 fois plus de chances que son chef déclare un repreneur qu'une petite exploitation. Les chances d'identification d'un repreneur croissent avec l'augmentation de la dimension économique jusqu'au seuil de 750 000 euros (6 fois plus de chances que les exploitations avec une PBS inférieure à 4 000 euros). Au-delà de ce seuil, les chances stagnent à un niveau moins élevé.

Le devenir potentiel d'une exploitation ne dépend pas seulement de l'identification d'un repreneur mais également du type de repreneur envisagé. Suite au changement de son chef, l'exploitation peut perdurer en conservant sa structure initiale, mais elle peut également être englobée par une autre exploitation ou même morcelée en plusieurs. En restreignant désormais l'analyse aux exploitations ayant un successeur déclaré, il est possible d'identifier les principales caractéristiques influant sur le profil du repreneur, tel qu'identifié par l'exploitant dans ses déclarations relatives à sa succession. Les résultats détaillés de cette analyse sont présentés en annexe 7.

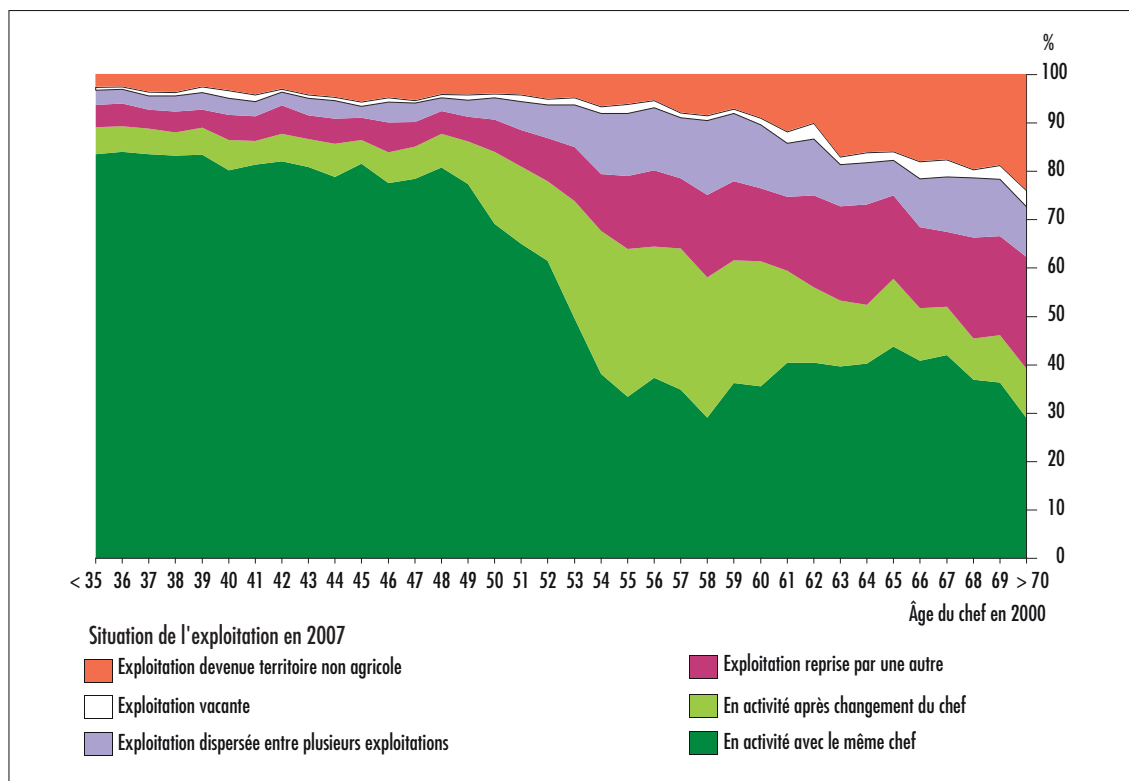
La taille de l'exploitation influe nettement moins sur le type de repreneur que sur le fait d'en identifier un. La probabilité que le chef d'exploitation identifie comme repreneur une personne qui ne dirige pas déjà une autre exploitation est toutefois supérieure pour les exploitations mobilisant une main-d'œuvre plus importante (2 fois plus de chances lorsque le nombre d'UTA est supérieur à 2). Lorsque le volume de travail sur l'exploitation est important, il est sans doute davantage possible qu'une personne y travaillant puisse succéder au chef de l'exploitation. De même, la présence de plusieurs exploitants de génération différente ou le statut de forme sociétaire accroissent logiquement les chances que l'exploitation soit reprise par un successeur qui n'est pas à la tête d'une autre exploitation. Ainsi, les exploitations sous Gaec ont, toutes choses égales par ailleurs, deux fois plus de chances que les exploitations sous statut individuel d'être reprises par un exploitant ne dirigeant pas déjà une exploitation.

S'agissant de l'orientation productive, les exploitations spécialisées en ovins et caprins présentent, toutes choses égales par ailleurs, les chances les plus importantes d'avoir un successeur déclaré ne dirigeant pas déjà une autre exploitation. A contrario, les chefs d'exploitations de grandes cultures présentent la plus forte probabilité, toutes choses égales par ailleurs, d'identifier pour leur succession une personne dirigeant une autre exploitation.

Enfin, plus le chef d'exploitation est interrogé précocement sur sa succession (cas des chefs de 55 à 59 ans par rapport aux plus âgés), plus le successeur identifié ne dirige pas déjà une exploitation. Il en est de même s'il est pluriactif, c'est-à-dire s'il exerce en plus une activité non agricole en parallèle de la direction de son exploitation.

SUIVI À 7 ANS DU DEVENIR DES EXPLOITATIONS SELON L'ÂGE DE LEUR CHEF EN 2000

Situation en 2007 des exploitations suivant l'âge de leur chef en 2000



Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste – Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Âge du chef en 2000	Situation de l'exploitation en 2007						
	Total	En activité		Exploitation			
		sans changement du chef	avec changement du chef	devenue territoire non agricole	vacante	reprise par une autre	dispersée entre plusieurs exploitations
Moins de 25 ans	6 098	4 575	497	149	8	558	310
25 à 34 ans	79 347	66 562	4 746	2 129	550	3 206	2 155
35 à 44 ans	167 945	136 344	10 633	5 763	1 489	8 157	5 559
45 à 54 ans	194 712	128 209	29 630	9 572	1 996	14 275	11 030
55 à 64 ans	115 198	38 804	30 547	10 717	1 827	19 072	14 231
65 ans ou plus	100 443	33 041	11 433	21 448	3 058	21 004	10 458
Total	663 742	407 534	87 486	49 778	8 929	66 272	43 742

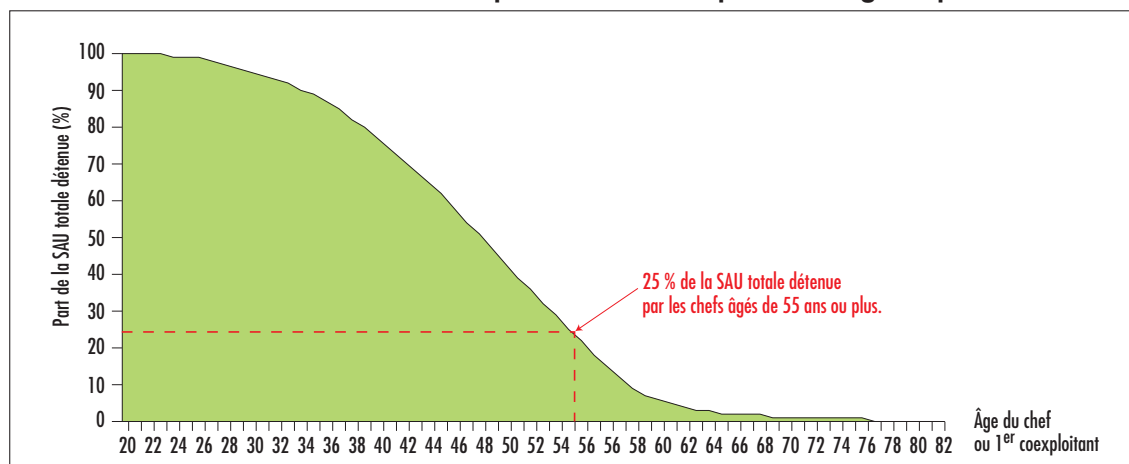
Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste – Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

ANNEXE 1b

VARIATION DE LA SAU SUIVANT L'ÂGE DU CHEF D'EXPLOITATION EN 2010

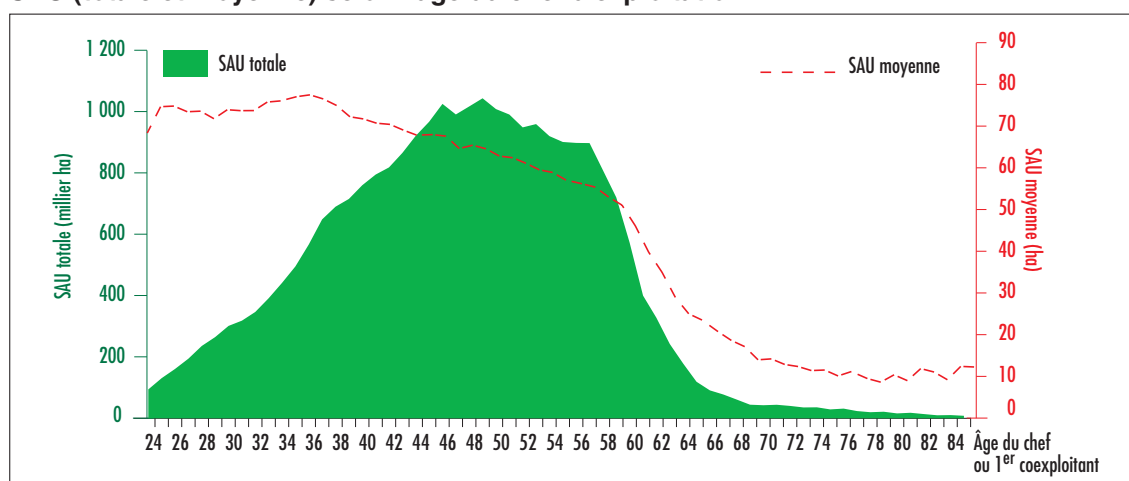
Part de la SAU totale détenue en 2010 par les chefs d'exploitation âgé de plus de...



Source : Agreste - Recensement agricole 2000

Champ : France métropolitaine

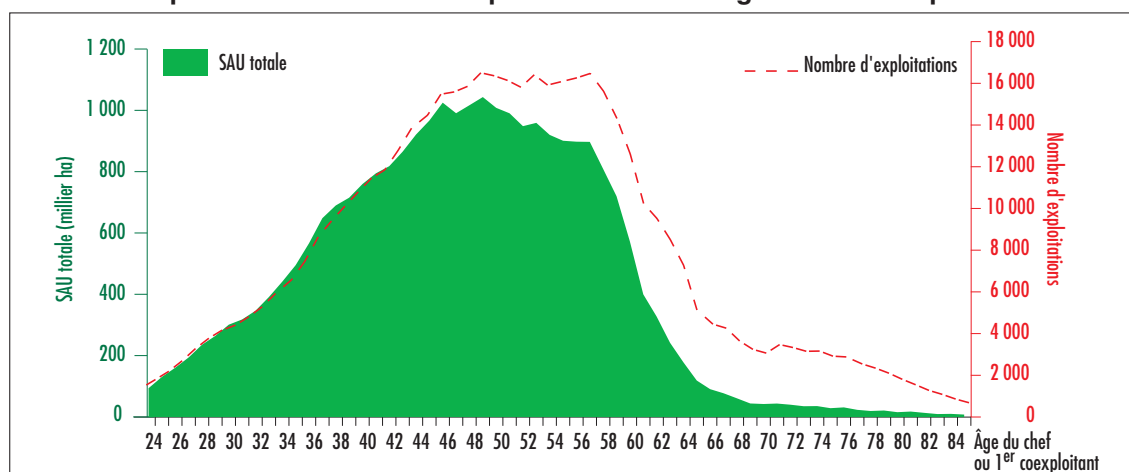
SAU (totale et moyenne) selon l'âge du chef d'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2000

Champ : France métropolitaine

Nombre d'exploitations et SAU correspondantes selon l'âge du chef d'exploitation

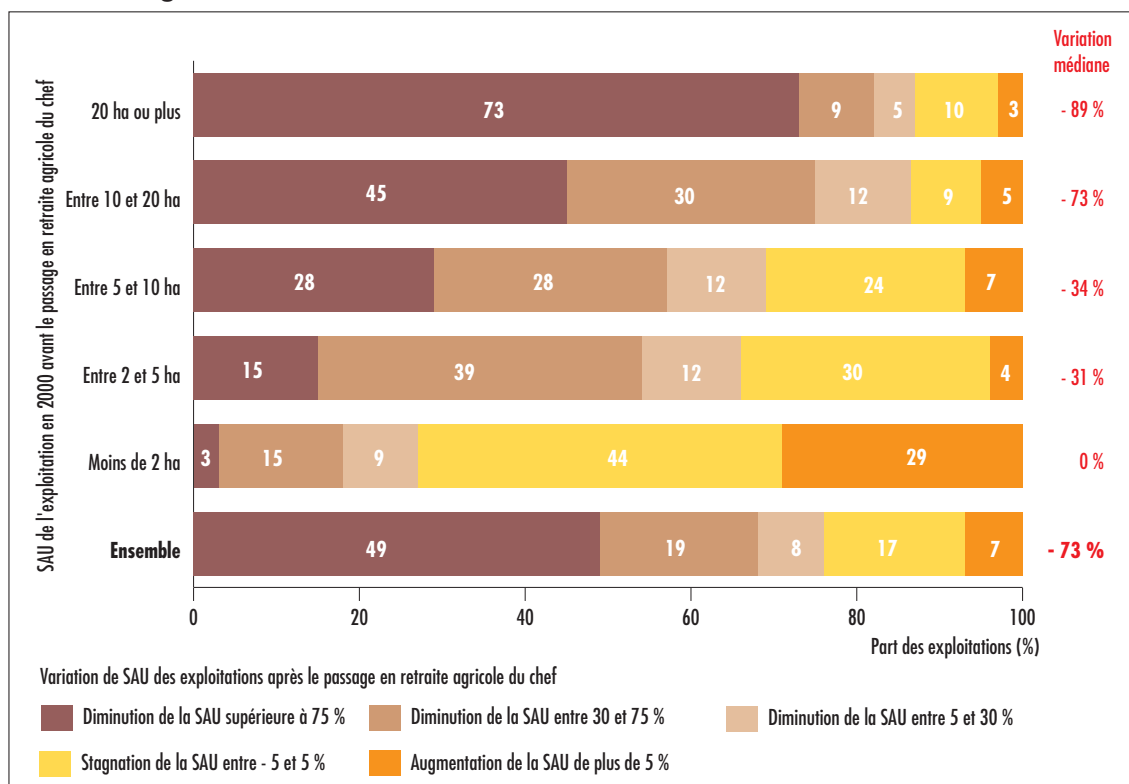


Source : Agreste - Recensement agricole 2000

Champ : France métropolitaine

VARIATION DE LA SAU ENTRE 2000 ET 2007 DES EXPLOITATIONS LORS DU PASSAGE EN RETRAITE AGRICOLE DE LEUR CHEF

Variation entre 2000 et 2007 de la SAU des exploitations dont le chef est passé en retraite agricole



Champ : exploitations dont le chef non retraité en 2000 est passé en retraite agricole entre 2001 et 2007 en demeurant à la tête de l'exploitation

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste – Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Tranche de la SAU en 2000 (chef non encore retraité agricole)	Total Nb expl.	Diminution de la SAU			Stagnation de la SAU entre -5 et 5 %	Augmentation de la SAU de plus de 5	SAU médiane		Variation 2000/2007 médiane
		supérieure à 75 %	entre 30 et 75 %	entre 5 et 30 %			2000	2007	
		Part des exploitations (%)					ha		%
Ensemble	31 977	48,6	19,4	8,4	16,9	6,7	18	4	- 73
Moins de 2 ha	1 386	2,7	14,7	9,4	44,5	28,8	1	1	0
Entre 2 et 5 ha	1 174	14,6	38,5	12,0	30,4	4,5	4	2	- 31
Entre 5 et 10 ha	2 034	28,5	27,7	12,0	24,5	7,4	8	4	- 34
Entre 10 et 20 ha	3 044	44,7	30,1	11,8	8,5	4,9	15	4	- 73
20 ha ou plus	6 339	72,8	9,1	4,6	10,3	3,1	39	4	- 89

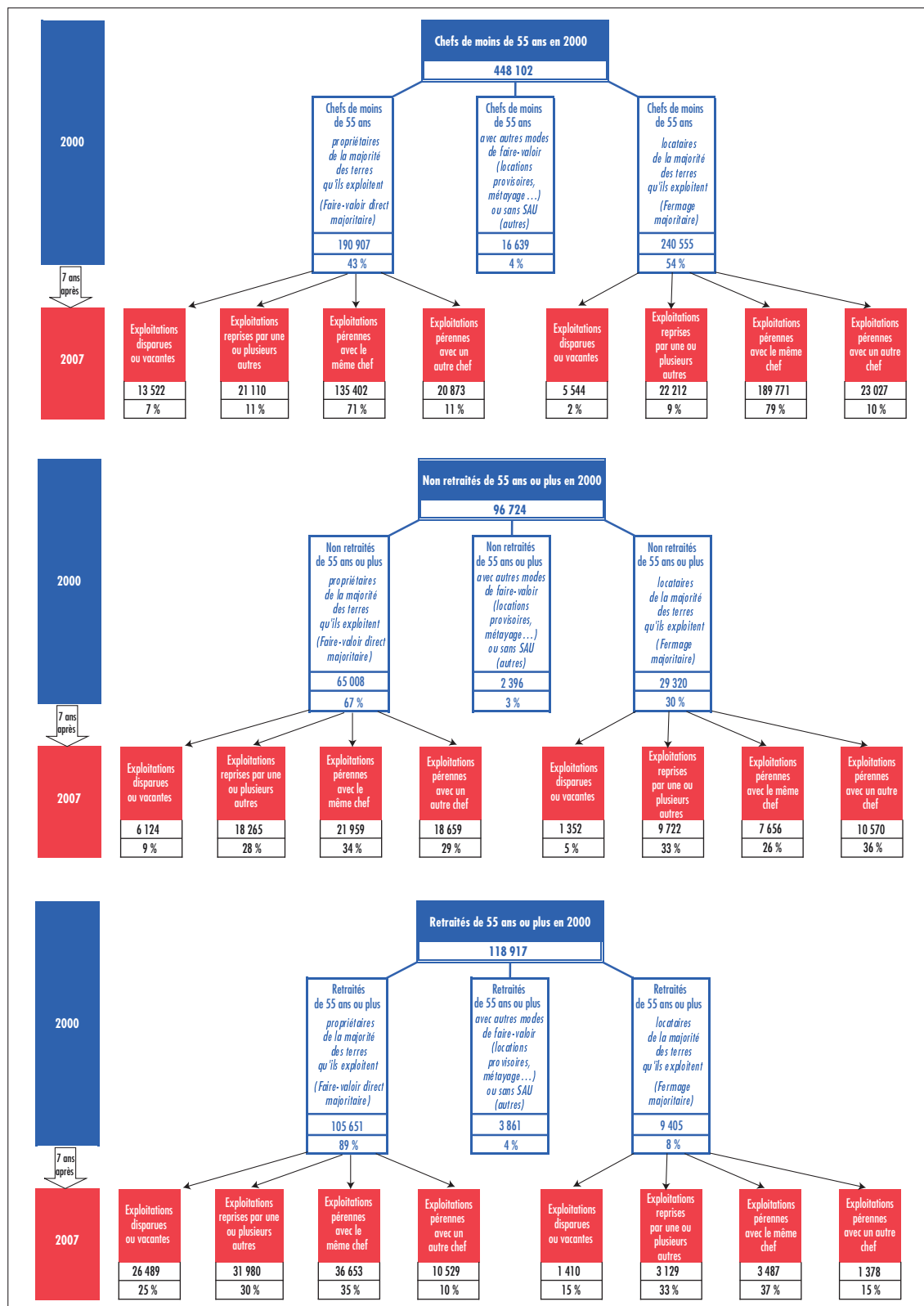
Champ : exploitations dont le chef non retraité en 2000 est passé en retraite agricole entre 2001 et 2007 en demeurant à la tête de l'exploitation

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste – Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

ANNEXE 2

SUIVI DU DEVENIR À 7 ANS SELON L'ÂGE ET LE STATUT DU CHEF D'EXPLOITATION ET SELON LE MODE DE FAIRE-VALOIR

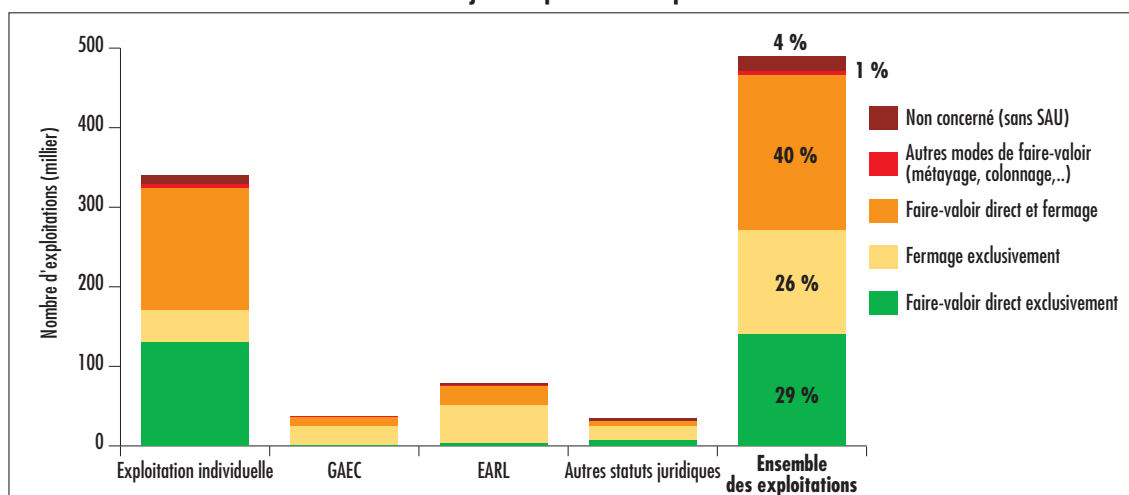


Champ : France métropolitaine

NOTE : DONNÉES EXTRAPOLÉES À PARTIR D'UN ÉCHAN-

MODES DE FAIRE-VALOIR EN 2010

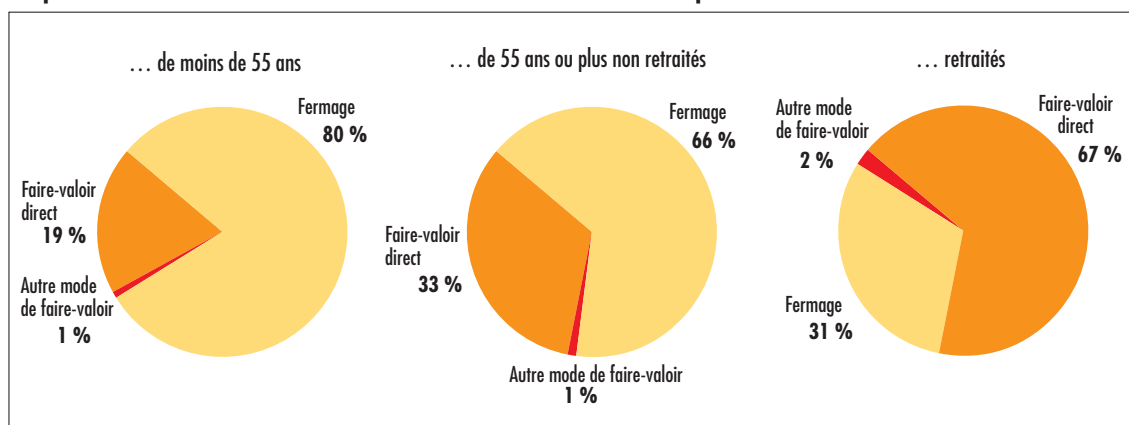
Modes de faire-valoir selon le statut juridique des exploitations en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

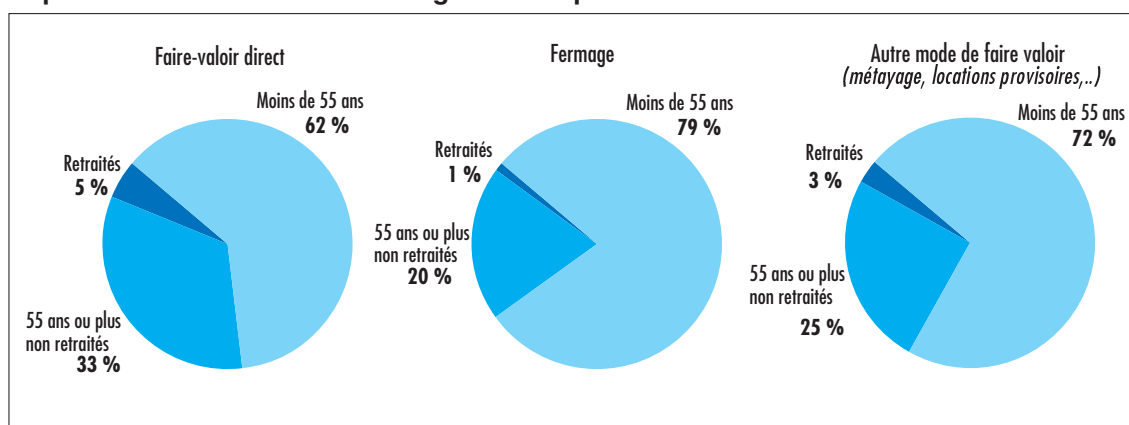
Répartition des surfaces selon le mode de faire-valoir pour les chefs...



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

Répartition des surfaces selon l'âge du chef pour le mode de faire-valoir



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

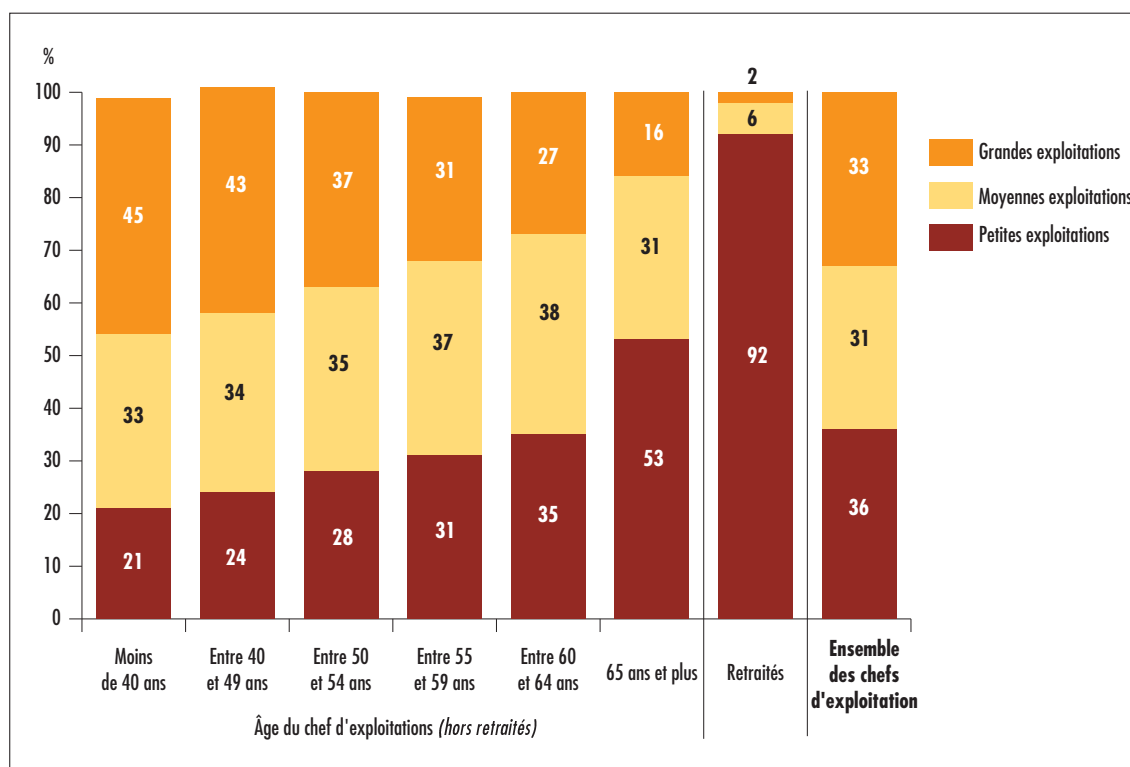
ANNEXE 4a

DIMENSION SELON L'ÂGE DU CHEF EN 2010

Dimension de l'exploitation selon l'âge du chef en 2010

Âge du chef d'exploitations (hors retraités)	Dimension de l'exploitation						
	Ensemble des exploitations	Petites exploitations		Moyennes exploitations		Grandes exploitations	
		Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	% de la tranche d'âge	Nombre d'exploitations	% de la tranche d'âge	Nombre d'exploitations
Moins de 40 ans	84 246	18 112	21	27 869	33	38 265	45
Entre 40 et 49 ans	138 448	32 673	24	46 802	34	58 973	43
Entre 50 et 54 ans	80 197	22 151	28	28 364	35	29 682	37
Entre 55 et 59 ans	74 958	23 454	31	27 893	37	23 611	31
Entre 60 et 64 ans	28 707	10 111	35	10 943	38	7 653	27
65 ans et plus	14 228	7 564	53	4 360	31	2 304	16
Retraités	69 193	63 746	92	4 303	6	1 144	2

Ensemble des chefs d'exploitation	489 977	177 811	36	150 534	31	161 632	33
--	----------------	----------------	-----------	----------------	-----------	----------------	-----------



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

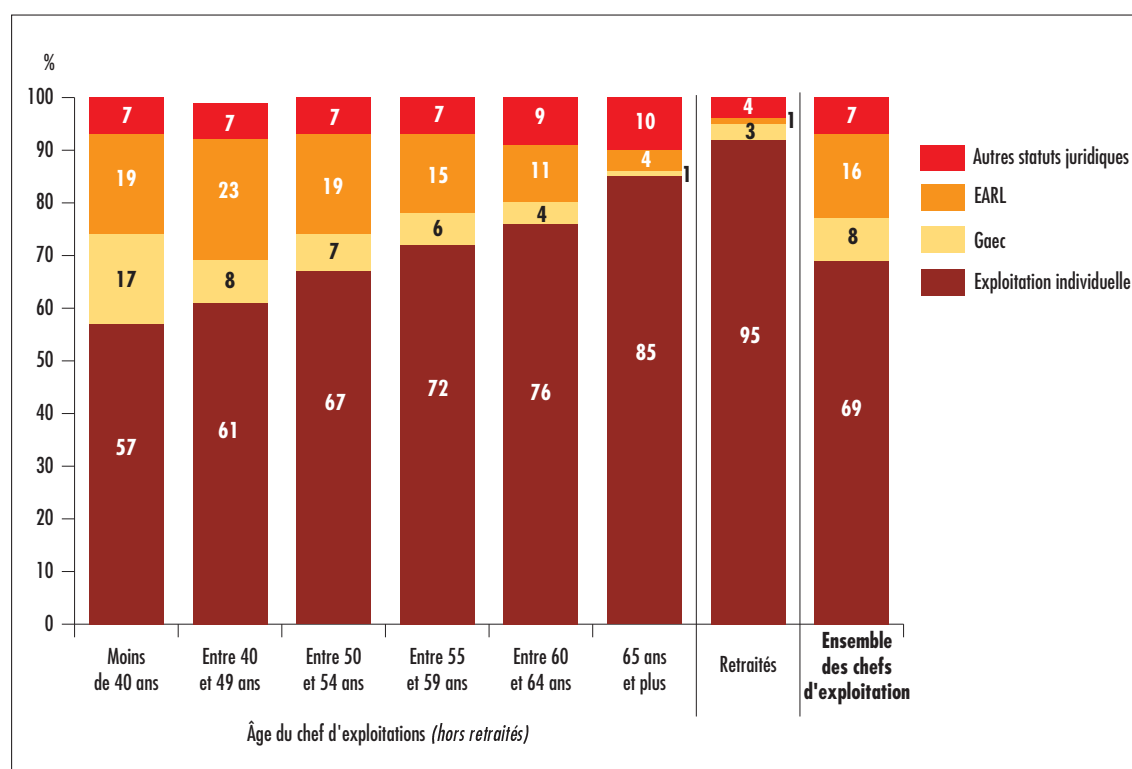
Champ : France métropolitaine

STATUT JURIDIQUE SELON L'ÂGE DU CHEF EN 2010

Statut juridique de l'exploitation selon l'âge du chef en 2010

Âge du chef d'exploitations (hors retraités)	Statut juridique de l'exploitation								
	Ensemble des exploitations	Exploitation individuelle		Gaec		EARL		Autres statuts juridiques	
		Nombre d'exploit.	Nombre d'exploit.	% de la tranche d'âge	Nombre d'exploit.	% de la tranche d'âge	Nombre d'exploit.	% de la tranche d'âge	Nombre d'exploit.
Moins de 40 ans	84 246	48 219	57	13 914	17	15 939	19	6 174	7
Entre 40 et 49 ans	138 448	84 939	61	11 665	8	31 484	23	10 360	7
Entre 50 et 54 ans	80 197	53 349	67	5 552	7	15 619	19	5 677	7
Entre 55 et 59 ans	74 958	53 700	72	4 777	6	11 156	15	5 325	7
Entre 60 et 64 ans	28 707	21 755	76	1 118	4	3 290	11	2 544	9
65 ans et plus	14 228	12 059	85	143	1	639	4	1 387	10
Retraités	69 193	65 851	95	36	0	483	1	2 823	4

Ensemble des chefs d'exploitation	489 977	339 872	69	37 205	8	78 610	16	34 290	7
--	----------------	----------------	-----------	---------------	----------	---------------	-----------	---------------	----------



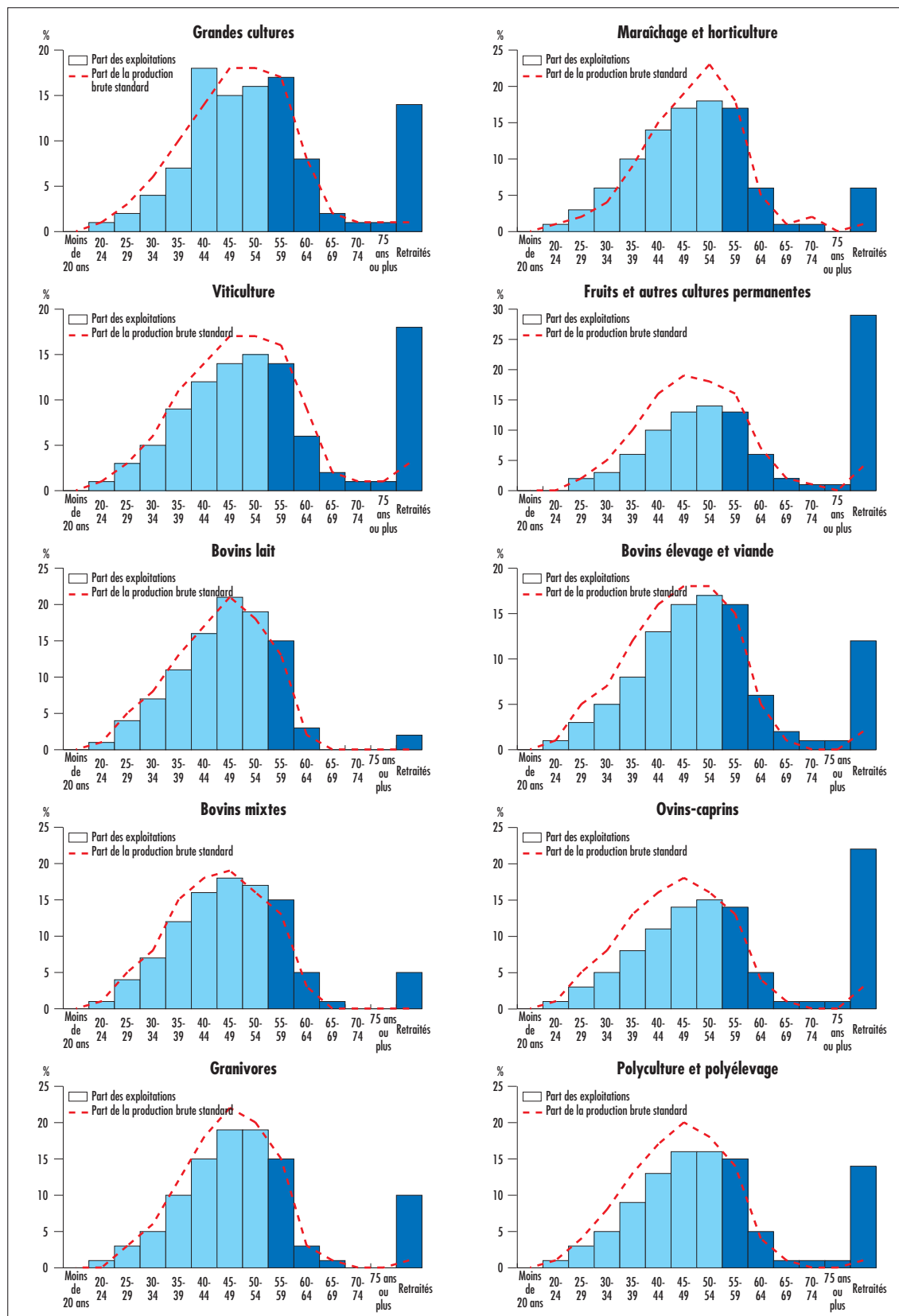
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

À noter : dans les formes sociétaires, la règle de désignation du chef lors de l'enquête impacte ce résultat. En effet, dans le cas d'exploitations en groupement, est qualifié chef d'exploitation, le coexploitant assumant la plus grande part de responsabilité, ou, en cas d'égalité le plus jeune d'entre eux.

ANNEXE 5

RÉPARTITION DES CLASSES D'ÂGE DES CHEFS D'EXPLOITATION PAR OTEX EN 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LA DÉCLARATION DE L'EXISTENCE D'UN SUCCESSEUR AU CHEF

La régression logistique permet d'étudier la relation entre une variable d'intérêt et plusieurs variables explicatives. Cette méthode est utilisée ici pour estimer l'impact de différentes caractéristiques de l'exploitation (statut, taille, composition de la main-d'œuvre...) sur les chances que le chef d'exploitation déclare identifier un successeur potentiel.

L'événement à expliquer ici est le fait que le chef d'exploitation déclare l'existence d'un successeur potentiel (par opposition au fait qu'il déclare « ne pas savoir » ou « ne pas avoir de successeur connu »). On cherche à identifier

les principales variables structurelles corrélées avec cette déclaration en les sélectionnant à partir des variables disponibles dans le recensement agricole et considérées comme potentiellement pertinentes (c'est-à-dire susceptibles d'avoir un effet sur cette déclaration).

L'analyse des « rapports de chance » (odds-ratio) issus de la régression a pour but de mesurer l'effet propre (« toutes choses égales par ailleurs ») induit par chacune des variables du modèle sur la déclaration d'un successeur potentiel et de comparer leur impact relatif.

Méthode :

Régression logistique binaire

Périmètre d'analyse :

117 893 exploitations agricoles recensées dans le RA 2010 en France métropolitaine dont le chef d'exploitation ou le 1^{er} coexploitant a 55 ans ou plus (hors retraités).

Variable expliquée :

Succession $\left\{ \begin{array}{l} 0 = \text{pas de successeur déclaré par le chef d'exploitation ou pas de successeur connu} \\ 1 = \text{déclaration d'un successeur connu par le chef d'exploitation} \end{array} \right.$

Variables explicatives du modèle :

- Composition familiale
- Type générationnel des exploitants
- Statut juridique
- Tranche de SAU
- Tranche d'UTA totale
- Otex agrégée
- Pluriactivité du chef ou 1^{er} coexploitant
- Tranche d'âge du chef ou 1^{er} coexploitant
- Sexe du chef
- Présence de coexploitant femme

ANNEXE 6

Les variables présentant les plus fortes contributions à la survenue de l'événement « Déclaration par un chef d'exploitation de l'existence d'un successeur potentiel » sont : la présence d'exploitants de générations différentes (ie : au moins 17 ans d'écart entre 2 coexploitants), l'âge du chef d'exploitation, l'orientation technico-économique de l'exploitation et les variables relatives à la dimension de l'exploitation (UTA, SAU, PBS).

Plus l'exploitation est grande (que ce soit en terme de SAU ou d'UTA), plus les chances sont élevées que le chef d'exploitation identifie un successeur potentiel. Si l'on remplace dans le modèle les variables UTA et SAU par la classe de dimension économique potentielle (« produit brut standard » qui prend en compte la valeur économique des productions de l'exploitation), alors les exploitations de grande dimension taille (PBS \geq 100 000 euros) présentent 2,8 fois plus de chances que les exploitations de petite taille (PBS < 25 000 euros) d'avoir un successeur déclaré. Les chances de déclaration de reprise croissent avec l'augmentation de la dimension économique jusqu'au seuil de 750 000 euros (6 fois plus de chances que les exploitations avec une PBS inférieure à 4 000 euros). Au-delà de ce seuil, les chances stagnent à un niveau moins élevé.

L'âge influe également sur les déclarations, mais dans une proportion moindre. Ainsi, les chefs d'exploitation de plus de 60 ans ont 1,5 fois plus de chances de déclarer un successeur que ceux ayant entre 55 et 59 ans, ce qui peut pour partie s'expliquer par le fait que la question de la succession se pose de façon plus précise à l'arrivée à l'âge légal de la retraite.

La probabilité que le chef d'exploitation identifie un successeur est beaucoup plus élevée lorsque des exploitants de générations différentes se trouvent dans l'exploitation : les exploitations dans lesquelles se trouvent 2 exploitants ayant au moins 17 ans d'écart ont 7,7 fois plus de chances d'identifier un successeur, toutes choses égales par ailleurs. Les exploitations spécialisées en viticulture, grandes cultures et en culture fruitière présentent également plus de chances de voir leur chef déclarer connaître son successeur (2 fois plus de chances pour les exploitations viticoles que pour les exploitations bovines, toutes choses égales par ailleurs). D'une manière générale, les exploitations en spécialités végétales identifient plus fréquemment un successeur que celles ayant des spécialités animales. À noter toutefois que lorsque le critère de taille est la dimension économique de l'exploitation (PBS) et non la tranche de SAU, les chances d'identifier un successeur sont relativement moins élevées pour les Otex viticulture et maraîchage-horticulture (les chances des exploitations viticoles passent ainsi de 1,4 à 0,9 comparativement aux exploitations de grandes cultures et celles spécialisées en maraîchage-horticulture de 0,7 à 0,4). Pour ces deux types de production, les PBS par ha sont élevées. L'introduction de cette variable plutôt que de la SAU dans la régression permet de capter dans l'effet taille l'impact du potentiel économique supérieur de ces productions par rapport aux autres productions végétales qui est davantage présent dans l'Otex que lorsque l'on privilégie le critère de SAU.

Une fois tenu compte des autres caractéristiques de l'exploitation et de la composition de la main-d'œuvre, le statut juridique n'a pas d'impact significatif sur le fait de déclarer un successeur ; ce qui illustre bien la notion d'effets propres obtenus par les odds-ratios de la régression logistique. En effet, si l'on entre dans le modèle de régression la seule variable statut juridique pour expliquer la déclaration d'un successeur au chef d'exploitation, les Gaec ont alors 5,2 fois plus de chance qu'une exploitation individuelle d'avoir un successeur, 3 fois plus de chances qu'une EARL à un exploitant et 1,5 fois plus de chances qu'une EARL avec plusieurs coexploitants. Par contre, si l'on rajoute les caractéristiques structurelles et de la main-d'œuvre au précédent modèle,

les odds-ratios significatifs des différents statuts sont alors équivalents les uns aux autres. En effet, la régression logistique permet d'annuler les effets des autres variables incluses dans le modèle pour présenter l'effet propre de chaque variable. Par conséquent, si les exploitants en Gaec déclarent plus fréquemment connaître leur successeur, c'est essentiellement lié au fait que leurs exploitations présentent des caractéristiques de taille, et de composition de leur main-d'œuvre davantage propices à la succession. À caractéristique structurelle et composition de la main-d'œuvre équivalentes, le statut juridique ne présente pas en lui-même un effet sur la déclaration de succession potentielle d'un chef d'exploitation.

ANNEXE 6

TABLEAU DES ODDS-RATIOS :

Ces odds-ratio sont une mesure de l'effet « propre » d'une variable sur la survenue d'un événement. En effet, l'odd-ratio obtenu pour une modalité donnée d'une variable explicative correspond à son rapport de chances sur la survenue d'un événement par rapport à la modalité prise en référence « toutes choses égales par ailleurs » (ie : à modalités identiques pour les autres variables entrées également dans le modèle).

Sa lecture se fait de la manière suivante : parmi les exploitations dont le chef non retraité de 55 ans ou plus présentant la caractéristique « i » ont « x » fois plus de chances d'avoir un repreneur déclaré que celles présentant la caractéristique de la modalité de référence, toutes choses égales par ailleurs.

Modalités	Déclaration de reprise de l'exploitation- tout type de successeur	
	Odds-ratios	Significativité
Modalité de référence Exploitation de type familial	Exploitation de type non familial	
	1,4	***
Modalité de référence Plusieurs exploitants de même génération Plusieurs exploitants de génération différente	1 seul exploitant	
	1,1	*
	7,7	***
Modalité de référence GAEC EARL avec 1 exploitant EARL à plusieurs coexploitants Autres statuts juridiques	Exploitation individuelle	
	0,8	***
	1,1	***
	ns	ns
	0,9	***
Modalité de référence sans SAU entre 10 et 20 ha entre 20 et 50 ha entre 50 et 100 ha entre 100 et 200 ha plus de 200 ha	moins de 10 ha	
	ns	ns
	1,1	***
	1,4	ns
	1,8	***
	2,4	***
	2,7	***
Modalité de référence entre 0,5 et 1 UTA entre 1 et 2 UTA entre 2 et 5 UTA plus de 5 UTA	< 0,5 UTA	
	1,1	***
	1,1	***
	1,9	***
	2,2	***
Modalité de référence Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture Exploitations spécialisées en viticulture Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes Exploitations bovines spécialisées - orientation lait Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores Exploitations d'élevage hors sol Exploitations de polyculture et polyélevage Exploitations non classées	Exploitations spécialisées en grandes cultures	
	0,7	***
	1,4	***
	1,0	***
	0,7	***
	0,7	***
	0,7	***
	0,7	***
	0,7	***
	0,8	***
	0,9	***
	0,6	***
Modalité de référence entre 60 et 64 ans 65 ans et plus	entre 55 et 59 ans	
	1,5	***
	1,4	***
Modalité de référence Chef ou 1 ^{er} coexploitant femme	Chef ou 1^{er} coexploitant homme	
	1,2	***
Modalité de référence Présence de coexploitante(s) femme(s)	Pas de coexploitante femme	
	ns	**
Modalité de référence Pluriactif	Non pluriactif	
	ns	ns

Champ : France métropolitaine – chefs d'exploitation âgés de 55 ans ou plus, hors retraités

*** Significatif au seuil de 1 % ** Significatif au seuil de 5 % * Significatif au seuil de 10 % ns : non significatif

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Lecture du tableau

La présence d'exploitants de générations différentes (au moins 17 ans d'écart entre 2 exploitants) présente l'odd-ratio le plus élevé (7,7 fois plus de chances de succession lorsqu'au moins 2 générations sont présentes sur l'exploitation toutes choses égales par ailleurs).

Les exploitations spécialisées en grande culture, viticulture et maraîchage ont plus de chance de déclarer un successeur.

Après 60 ans, un agriculteur a plus de chances de déclarer connaître son successeur qu'entre 55 et 60 ans.

Plus l'exploitation est grande que ce soit en terme de SAU ou d'UTA et plus les chances de déclarer un successeur augmentent.

Le statut juridique ne présente pas d'effet propre à caractéristique structurelle et composition de la main-d'œuvre équivalentes.

ANNEXE 7

RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LE TYPE DE REPRENEUR DÉCLARÉ EN 2010

L'analyse par régression logistique est restreinte ici aux exploitations dont le successeur du chef de 55 ans ou plus non retraité est déclaré comme étant connu. Les variables explicatives du modèle précédent sont conservées mais l'événement à expliquer est désormais le fait que le successeur identifié ne dirige pas déjà une autre exploitation.

Le devenir potentiel d'une exploitation ne dépend pas seulement de l'identification d'un repreneur mais également du type de repreneur envisagé. Un suivi à 7 ans d'un échantillon d'exploitations révèle que dans la majorité des

cas où le repreneur est déclaré comme n'étant pas déjà à la tête d'une autre exploitation, la reprise se réalise dans la forme initiale de l'exploitation cédée. Alors que si le successeur est déclaré comme dirigeant déjà une exploitation, la reprise s'effectue principalement dans le cadre d'une restructuration (morcellement ou englobement de l'exploitation par une autre). Dans une optique d'anticipation des évolutions structurelles à venir, l'analyse par régression logistique peut apporter des informations sur les caractéristiques des exploitations dont la reprise a plus de chances de conduire à une restructuration.

Méthode :

Régression logistique binaire

Périmètre d'analyse :

41 470 exploitations agricoles recensées dans le RA 2010 en France métropolitaine dont le chef d'exploitation ou le 1^{er} coexploitant a 55 ans ou plus (hors retraités) a déclaré connaître son successeur.

Variable expliquée :

Succession $\left\{ \begin{array}{l} 0 = \text{déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur dirigeant une autre exploitation} \\ 1 = \text{déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur ne dirigeant pas déjà une autre exploitation} \end{array} \right.$

Variables explicatives du modèle :

- Type composition familiale
- Type générationnel des exploitants
- Statut juridique
- Tranche de SAU
- Tranche d'UTA totale
- Otex agrégée
- Pluriactivité du chef ou 1^{er} coexploitant
- Tranche d'âge du chef ou 1^{er} coexploitant
- Sexe du chef
- Présence de coexploitant femme

Les critères de taille ont un effet nettement moins marqué sur le type de repreneur que sur le fait d'en identifier un. Le volume de travail dégagé par l'exploitation augmente toutefois sensiblement les chances de reprise par une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation agricole : lorsque le nombre d'UTA est supérieur à 2, les chances sont doublées. On peut en effet penser que plus le volume de travail d'une exploitation est important et plus il y a de chances qu'une personne y travaillant puisse succéder au chef de l'exploitation.

La présence de plusieurs exploitants de génération différente ou le statut de forme sociétaire accroissent logiquement les chances que l'exploitation soit reprise par un successeur qui n'est pas à la tête d'une autre exploitation. Ainsi, les exploitations sous Gaec ont ainsi deux fois plus de chances que les exploitations sous statut individuel d'être reprises par un exploitant ne dirigeant pas déjà une exploitation.

En ce qui concerne l'orientation de production, les exploitations spécialisées en ovins et caprins présentent les chances les plus importantes d'avoir un successeur déclaré ne dirigeant pas déjà une autre exploitation. A contrario, ce sont les exploitations de grandes cultures qui risquent le plus de voir leur chef déclarer à sa succession une personne dirigeant une autre exploitation.

Mais le type de successeur identifié par le chef d'exploitation en place dépend également de ses caractéristiques propres. Un chef d'exploitation, âgé entre 55 et 59 ans, a plus de chances de déclarer un repreneur ne dirigeant pas déjà une exploitation. De même s'il est pluriactif, c'est-à-dire s'il exerce en plus une activité non agricole en parallèle de la direction de son exploitation, il a plus de chances de déclarer un repreneur parmi un agriculteur ne dirigeant pas déjà une exploitation.

ANNEXE 7

TABLEAU DES ODDS-RATIOS :

Ces odds-ratio sont une mesure de l'effet « propre » d'une variable sur la survenue d'un événement. En effet, l'odd-ratio obtenu pour une modalité donnée d'une variable explicative correspond à son rapport de chances sur la survenue d'un événement par rapport à la

modalité prise en référence « toutes choses égales par ailleurs » (ie : à modalités identiques pour les autres variables entrées également dans le modèle).

Modalités	Odds-ratios	Significativité
	0 = déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur dirigeant une autre exploitation 1 = déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur ne dirigeant pas une autre exploitation	
Modalité de référence Exploitation de type familial	Exploitation de type non familial ns ns	
Modalité de référence Plusieurs exploitants de même génération Plusieurs exploitants de génération différente	1 seul exploitant 0,8 * 3,4 ***	
Modalité de référence GAEC EARL avec 1 exploitant EARL à plusieurs coexploitants Autres statuts juridiques	Exploitation individuelle 2,0 *** 1,4 *** 1,7 *** 1,9 ***	
Modalité de référence sans SAU entre 10 et 20 ha entre 20 et 50 ha entre 50 et 100 ha entre 100 et 200 ha plus de 200 ha	moins de 10 ha ns ns 0,9 * ns ns 1,2 *** 1,4 *** 1,3 ***	
Modalité de référence entre 0,5 et 1 UTA entre 1 et 2 UTA entre 2 et 5 UTA plus de 5 UTA	< 0,5 UTA ns ns ns ns 1,9 *** 2,2 ***	
Modalité de référence Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture Exploitations spécialisées en viticulture Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes Exploitations bovines spécialisées - orientation lait Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores Exploitations d'élevage hors sol Exploitations de polyculture et polyélevage Exploitations non classées	Exploitations spécialisées en grandes cultures 1,5 *** 1,1 *** 1,5 *** 1,6 *** ns ns 1,4 *** 2,1 *** ns ns 1,3 *** 2,0 **	
Modalité de référence entre 60 et 64 ans 65 ans et plus	entre 55 et 59 ans 0,8 *** 0,8 ***	
Modalité de référence Chef ou 1 ^{er} coexploitant femme	Chef ou 1^{er} coexploitant homme 0,9 ***	
Modalité de référence Présence de coexploitante(s) femme(s)	Pas de coexploitante femme ns ns	
Modalité de référence Pluriactif	Non pluriactif 1,7 ***	

Champ : France métropolitaine – chefs d'exploitation âgés de 55 ans ou plus, hors retraités, déclarant connaître leur successeur

*** Significatif au seuil de 1 % ** Significatif au seuil de 5 % * Significatif au seuil de 10 % ns : non significatif

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Sa lecture se fait de la manière suivante : parmi les exploitations dont le chef non retraité de 55 ans ou plus déclarant connaître son successeur, celles présentant la caractéristique « i » ont « x » fois plus de chances d'avoir un

repreneur déclaré ne dirigeant pas une autre exploitation agricole que celles présentant la caractéristique de la modalité de référence, toutes choses égales par ailleurs

Lecture du tableau

Une exploitation avec un successeur déclaré et composée d'exploitants de générations différentes (au moins 17 ans d'écart entre 2 exploitants) a 3,4 fois plus de chances qu'une exploitation ayant un seul exploitant d'avoir son chef qui désigne son successeur comme une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation (toutes choses égales par ailleurs).

Une exploitation individuelle a plus de chances d'être déclarée potentiellement transmissible à une personne dirigeant déjà une exploitation, alors que les Gaec ont elles plus de chances d'être déclarées reprises par une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation (2 fois plus de chances qu'une exploitation individuelle).

Les exploitations spécialisées en ovin caprin ont plus de chances d'avoir un successeur déclaré ne dirigeant pas déjà une EA.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures ont quant à elles plus de chances d'être déclarées transmissibles à un agriculteur dirigeant déjà une autre exploitation.

Âgé entre 55 et 59 ans, le chef d'exploitation a plus de chances de déclarer son successeur parmi une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation.

Les exploitations de plus de 2 UTA ont deux fois plus de chances d'être transmissibles à une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation.

Un chef pluriactif (qui exerce en plus une activité non agricole) a 1,7 fois plus de chances de déclarer un repreneur parmi un agriculteur ne dirigeant pas déjà une exploitation.

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA PROSPECTIVE

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 -
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Rédacteur en chef : Gisèle Giroux
Composition : SSP - Toulouse
Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture
Dépôt légal : À parution
ISSN : 1760-8341
© Agreste 2015

Numéro 29 - septembre 2015

Agreste : la statistique agricole

*Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général*

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr